



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 28 septembre 2012 à 20h.
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Germain Schaffner, Président du Conseil communal.

Appel: 52 membres présents lors de l'appel.
18 personnes excusées:
Mmes et MM. Louis Ballerstedt, Géraldine Binggeli, Alain Blanchoud, Christine Bolatdemirci, Didier Boucard, Francine Bruni, Pascal Calderari, Catherine Gauchoux, Hans-Peter Guilbert, Anne-Thérèse Guyaz, Mehdi Sebastien Lagger, Michel Miéville, Alberto Perez, Michele Perlini, Eric Poget, Laurent Renaud, Christiane Roy Blanchoud, Cédric Weissert.
Arrive plus tard : M. Jorge Ibarrola.
Absent : M. David Cananiello.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 juin 2012.
3. Assermentations.
4. **Préavis No 9/2012** . Passage inférieur Vernie-Sorge – Mesure 4d.OL.11. Franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les communes de Crissier et Ecublens/VD – Demande de crédit d'étude du projet définitif (second débat).
5. **Préavis No 11/2012**. Adoption des modifications soumises à l'enquête publique complémentaire du plan partiel d'affectation « Village de Renges » - Adoption du plan fixant la limite des constructions pour le Village de Renges..
6. **Préavis No 12/2012**. Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande d'un crédit d'étude complémentaire..
7. **Préavis 13/2012**. Demande de crédits complémentaires au budget 2012.
8. **Préavis No 14/2012**. Hôtel de Ville du Motty, transformations intérieures – Demande d'un crédit complémentaire suite à un dépassement.

9. **Préavis** **No** **15/2012.** Introduction du principe de causalité sous forme de taxe au sac. Révision du règlement communal sur la gestion des déchets (1^{ère} lecture).
10. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et d'égouts.
11. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'informatique.
12. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC).
13. **Divers.**
14. **Communications municipales.**

COMMUNICATIONS PRESIDENIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, notre Huissier, les techniciens, le représentant de la presse et le public, M. le Président communique à l'assemblée les informations suivantes:

Le 2 juillet j'ai assisté à la traditionnelle cérémonie de passation du bureau en présence de la Municipalité incorpore, du secrétaire municipal, des membres de l'ancien bureau ainsi que d'un représentant de la presse.

Représentations :

Le 6 juillet j'étais invité à la cérémonie de promotions des écoles, une cérémonie très bien organisée qui m'a permis d'admirer de remarquables prestations des élèves. Le soir j'ai pris part au repas du corps enseignant dans une ambiance conviviale et j'y ai délivré le message des autorités communales.

Le 9 juillet j'étais invité par la vénérable Confrérie de l'abbaye des patriotes d'Ecublens à la cérémonie de remise des prix, suivi du défilé et du repas. Ce fut une chaude journée empreinte de tradition vaudoise, agrémentée d'un délicieux repas au cours duquel j'ai eu l'honneur d'apporter la bonne parole au nom des autorités communales.

Le 1er août j'ai eu le privilège de prononcer, au nom des autorités, le discours de la fête nationale. Des conditions atmosphériques quasi dantesques ainsi qu'une sono très perfectible ont rendu la partie officielle encore plus difficilement audible qu'à l'accoutumée. Cette ambiance quelque peu électrique n'a toutefois pas empêché la fête de se dérouler dans la bonne humeur et la convivialité.

Le 19 septembre j'ai participé à l'inauguration du terrain multisports d'Epenex. J'ai pu constater la très belle facture de ce terrain et son utilisation très appréciée.

Le 21 septembre j'étais invité au repas de soutien de l'Association Porumbacu de Sus, du nom du village roumain jumelé avec Ecublens et soutenu par notre commune depuis plus de 20 ans

dans le cadre de l'OVR, Opération Villages Roumains. Un accueil très cordial, un repas savoureux et une ambiance chaleureuse ont marqué cette soirée.

Résultats des votations du 8 juillet 2012

Objet : Initiative populaire « Des Abonnements de transports publics abordables pour les jeunes d'Ecublens »

Electeurs inscrits 7369

Taux de participation 31.18 %

Bulletins rentrés 2298

Blancs 13

Nuls 3

Valables 2282

Oui 1034

Non 1248

Résultats des votations du 23 septembre 2012

Objet no 1 : Formation musicale

Electeurs inscrits 5214

Taux de participation 35.40%

Bulletins rentrés 1846

Blancs 51

Nuls 0

Valables 1795

Oui 1334

Non 461

Objet no 2 : Logement à la retraite

Electeurs inscrits 5214

Taux de participation 35.40%

Bulletins rentrés 1846

Blancs 50

Nuls 0

Valables 1796

Oui 628

Non 1168

Objet no 3 : Tabagisme passif

Electeurs inscrits	5214
Taux de participation	35.40%
Bulletins rentrés	1846
Blancs	23
Nuls	0
Valables	1823
Oui	770
Non	1053

Je vous communique encore que M. Aitor Ibarrola sera le porte-parole du groupe PSIG au Conseil communal durant la période de ma présidence du Conseil.

Et, pour terminer, vous trouverez sur vos tables quelques flyers, vous invitant à quelques manifestations à venir. **M. le Président** présente les différents flyers à savoir :

Festival Equi-no'X le 29 septembre 2012

Repas de soutien FSG Actigym le 6 octobre 2012

Rencontre inter-générationns le 13 octobre 2012

Inauguration du Club de billard de l'Ouest lausannois le samedi 27 octobre.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président nous communique que le bureau du Conseil souhaite apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

Nouveau point 13. Révision du règlement du Conseil communal.

L'ancien point 13 devient point **14. Divers**

L'ancien point 14 devient point **15. Communications municipales.**

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. Elle n'est pas demandée.

Au vote, l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU 21 JUIN 2012.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée.

Au vote, le PV de la séance du 21 juin 2012 est accepté à l'unanimité.

POINT 3. ASSERMENTATIONS.

M. le Président nous informe que depuis le dernier Conseil du 21 juin, deux Conseillers ont démissionné. Il s'agit de MM. Michel Leuba et Nicolas Manzini. **M. le Président** nous lit leur lettre de démission. (annexes 1 & 2 du présent PV.)

Par ailleurs, la démission de M. Jacques Neiryneck a déjà été annoncée lors du précédent Conseil.

M. le Président nous informe que pour remplacer ces trois Conseillers, nous avons aujourd'hui trois personnes qui vont être assermentées.. Il s'agit de MM. **Boubker Chebbaa** (Verts), **Alfonso Izzo** (Forum), **Manuel Wüthrich** (PSIG).

M. le Président invite ces 3 personnes à s'approcher du podium.

Après la lecture du serment, **M. le Président** appelle chaque personne qui à l'appel de son nom prête serment. Sous un flot d'applaudissements, les nouveaux Conseillers rejoignent les rangs du Conseil. L'effectif des Conseillers passe à **55 Conseillers présents**.

A 20h22 arrivée de M. Jorge Ibarrola, l'effectif passe à **56 Conseillers présents**.

POINT 4. PREAVIS NO 9/2012 – Passage inférieur Vernie-Sorge – Mesure 4d.OL.11.

Franchissement des voies CFF pour la mobilité douce entre les communes de Crissier et Ecublens/VD – Demande de crédit d'étude du projet définitif (second débat).

Avant d'ouvrir la discussion, **M. le Président** tient à préciser les modalités suivantes :

1. Ce second débat sera ponctué d'un vote définitif concernant le préavis 9/2012, quel qu'en soit le résultat. En cas de nouvelle égalité, le président tranche. Notre règlement ne le prévoyant pas, un troisième débat n'est pas possible.
2. Les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances ont été traités lors de la séance du Conseil du 10 mai 2012. Il n'y a pas de rapport de Commission pour ce second débat.
3. Comme pour tout objet, un vote nominal ou à bulletin secret est possible à la demande d'un Conseiller appuyé par un cinquième des membres.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Claude Merminod souhaite que le vote de ce préavis soit fait au bulletin secret.

M. le Président demande si 1/5 des membres présents sont d'accord, c'est le cas avec 26 personnes qui soutiennent cette proposition.

M. Franco Napoletano demande la parole. Son intervention est relatée dans son intégralité.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs de l'exécutif,
Mesdames et Messieurs du Conseil, c'est à vous que je m'adresse tout particulièrement ce soir.

La définition "mobilité douce" est particulièrement à la mode actuellement mais je crois qu'elle fait faire et dire tout et n'importe quoi !

La « mobilité douce » est avant tout un état d'esprit, un engagement, une sensibilité personnelle et de conscience. Par conséquent, le cycliste ou le piéton, son adepte, ce n'est pas pour 400/600 mètres de plus qu'il y renonce!

Le projet qui nous occupe et ... surtout, qui nous préoccupe, ce soir n'a vraiment aucun sens.

Sur le document en complément au préavis 9/2012, il est dit entre autres que l'intérêt de ce tunnel est de « gagner du temps ». Mais enfin, l'on construit des routes et des autoroutes pour cela. La définition même de – mobilité douce – appelle, en plus, à la promenade, la détente, la randonnée, et si l'on est vraiment pressé, notre ville a tous les moyens de transport souhaités.

Vous me direz que pour les vélos, le franchissement de la zone nord est rendu problématique par les voies CFF et c'est vrai, Mais pourquoi notre chef-lieu n'a-t-il pas voulu intégrer une piste cyclable dans la future passerelle ?

Il est dit aussi, dans ce même document, que les plus importants avantages de cet ouvrage sont pour la population d'Ecublens !

Comment peut-on affirmer une telle énormité lorsque l'on sait que Crissier et le SIE attendent ce passage pour faire passer, le premier, une conduite de son PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) et le deuxième, une ligne moyenne tension ?

Nous n'avons rien à faire passer et ce n'est pas pour aller au Léman Centre que piétons et cyclistes vont emprunter ce passage, même si le document précité déclare que « ... *En Suisse plus de la moitié des déplacements pour achats sont effectués à pied ou à vélo* ».

Peut-être vrai pour cette moitié qui va acheter une baguette et des sucettes ... mais pour l'autre moitié qui achète aussi des six pack d'eau et des caddies bien remplis, ce n'est certainement pas à pied ou en vélo !

En plus, nous avons un magnifique Centre Commercial juste en face du nouveau Centre Socioculturel !

L'accès aux Hautes Écoles, au bord du lac, voilà un autre grand avantage pour Crissier, un privilège que nous avons et que Crissier recherche.

C'est pour toutes ces raisons, et par là l'évidence même, que pour nos administrés, ce projet est totalement STERILE que je vous invite à voter NON.

Merci pour votre attention.

Franco Napoletano

M. José Birbaum demande la parole. Son intervention est relatée dans son intégralité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Je suis bien conscient que nous avons à voter ce soir un crédit d'étude. Cependant, il me paraît également opportun de débattre du principe du projet lui-même, et d'en examiner les paramètres principaux.

Le courrier écrit par Mme Widmer du SDOL nous apporte des réponses à quelques questions essentielles, et je remercie la municipalité qui est probablement à l'origine de ces questions tout à fait pertinentes. Vous avez lu les réponses comme moi, et je ne m'arrêterai que sur deux questions posées dans ce courrier qui m'interpellent particulièrement :

La première : quelle est l'utilisation prévisible du passage ?

Cette question est essentielle. La réponse très laconique qui lui est donnée démontre qu'aucune analyse sérieuse n'a été effectuée pour déterminer le réel besoin.

La deuxième question qui m'interpelle est : ce projet n'est-il pas trop cher pour quelques cyclistes ?

Là également, l'abstraction de la réponse est significative. J'en retiens que les cyclistes et piétons d'Ecublens auront accès au pôle Arc-en-ciel de Crissier. Ce n'est certainement pas inutile, mais est-ce si important, dès lors qu'une amélioration de l'accessibilité à la mobilité douce est prévue sur le Pont-Bleu ?

Je retiens également et surtout qu'il pourrait y avoir un intérêt pour les communes situées au Nord des voies CFF afin qu'elles aient un meilleur accès aux hautes écoles. Mais alors, dans ce cas, est-ce que le financement ne devrait pas provenir du canton, et/ou de toutes les communes concernées au nord des voies ?

Le préavis qui nous est soumis ce soir pour la 2^{ème} fois par la municipalité m'interpelle sur un autre aspect : qui prend la responsabilité effective de la décision d'un tel projet ? Je peux bien comprendre que, dans une première phase, le SDOL ou le PALM détecte une opportunité de passage sous-voie et l'inscrive dans son plan de développement. C'est son rôle. Cette instance n'a, à priori, pas à se déterminer sur le rapport prix/prestation.

Mais qui, à un moment ou un autre, doit effectuer une pesée d'intérêt entre le coût et la prestation attendue ? Je crois que c'est à nous, Mesdames et Messieurs les conseillers, qui avons la compétence de décider de cet investissement, d'assumer cette responsabilité. Nous, qui ne subissons pas, ou moins, la pression des instances intercommunales, nous avons cette responsabilité, et devons assumer cette décision dans le futur.

Il s'agit d'un projet évalué pour l'instant à 11,5 mios. Même si ce coût est pris en charge par plusieurs instances et qu'il est divisé, ce prix me paraît très clairement disproportionné, avec ce que personnellement j'entrevois comme utilisation probable de cet ouvrage. Que cette somme sorte de la Confédération, du canton ou du budget communal, ce sont des deniers publics et notre responsabilité d'élus est d'en faire bon usage.

Pour ce qui est d'Ecublens uniquement, il s'agirait d'une somme de l'ordre de 3 millions qu'il faudra investir. Permettez-moi de dire que, si nous devons vraiment dépenser une telle somme, et que j'aie le choix, je préférerais largement l'investir dans l'agrandissement de notre salle communale, construite lorsqu'Ecublens n'était qu'un petit village, et dont la dimension ne répond plus aux besoins.

Je le redis fermement, cet investissement de 11,5 mios est disproportionné. Ce n'est pas parce nous voulons encourager la mobilité douce que, sous ce titre, nous devrions faire n'importe quoi. Je ne me laisserai influencer ni par la division du coût entre plusieurs instances publiques, ni par les grandes phrases creuses qui consisteraient à déclamer qu'il faut oser prendre des risques pour l'avenir. Et encore moins par le fait que, semble-t-il, certaines personnes traverseraient parfois les voies à pied. Cela est très regrettable. Mais si nous devons construire des passages sous voie à chaque endroit où les gens irresponsables traversent les voies de chemins de fer à pied, nous ne serions pas sortis de l'auberge.

L'endettement de notre commune est aujourd'hui limité, grâce certes à la vente du réseau SIE, mais aussi à une gestion des investissements réfléchie et modérée. Nous allons demain inaugurer un centre socio-culturel qui nous coûte très cher, mais dont notre jeunesse principalement, mais également un très grand nombre de nos concitoyens profiteront. Pour ma part, je l'ai voté car il s'agissait, comme pour beaucoup d'entre vous probablement, **d'une priorité.**

Mais par définition, tout ne peut être priorité, et il faut faire des choix. Ce passage sous voie n'est pas une priorité, son coût est disproportionné et je vous encourage à le dire fort en refusant ce crédit d'étude.

Ecublens, 28 septembre 2012/J. Birbaum

M. Didier Lannaz, Municipal souhaite nous donner quelques chiffres tirés de l'étude stratégique d'accessibilité multi-modale du PALM datant de 2009 ainsi que du micro-recensement de la mobilité de la Confédération datant de 2010. En Suisse la part d'utilisation du vélo est de 7%, la part des déplacements à pieds est de 8% ce qui représente 15% des déplacements pendulaires. Depuis 10 ans, la part des transports individuels motorisés se stabilise tandis que la part des transports publics et de la mobilité douce augmente. Il y a aussi une baisse des permis de conduire attribués aux jeunes et qui confirment l'évolution attendue. Objectif 2030 du PALM, tripler la part de la mobilité douce. Il nous donne quelques chiffres par rapport aux habitants dans un rayon de 1km sur le bassin versant. Pour les piétons et pour Ecublens il y aurait 1250 habitants et 250 emplois, pour Crissier il y aurait 100 habitants et 3800

emplois, total 5400 habitants/emplois. Potentiellement il y aurait 430 piétons. Rayon de 1,5km de parcours de vélo maximum 3km. Ecublens 7'250 habitants et 3250 emplois, Crissier 500 habitants et 5'300 emplois, soit au total 16'300 habitants/emplois, soit un potentiel de 1'140 vélos si l'on prend à 7%. Estimation de la mobilité douce 1'570 piétons/vélos se déplacent dans le bassin versant actuellement mais ce qui ne va pas forcément dire qu'ils vont prendre ce passage inférieur, c'est un potentiel, par contre le 15% c'est une réalité.

M. Michele Mossi nous dit qu'il aurait bien aimé avoir quelques munitions supplémentaires pour ce projet qu'il va défendre aujourd'hui. Il avait demandé de recevoir le dossier d'avant projet pour recueillir quelques informations supplémentaires au sujet des études de trafic et malheureusement il n'a rien reçu. Comme nous il a reçu le document de 6 pages non signé et non daté avec un certain nombre d'informations qui peut-être sont également mal reprises de l'étude, parce que au niveau du trafic il relève certaines phrases qui ne sont pas tout-à-fait des phrases de promotions dans un investissement de cette importance où il est écrit clairement « il est difficile de prévoir la fréquentation du passage ». Ensuite il y a des banalités où on nous dit que la fréquentation devrait tout de même être plus importante la journée que la nuit et là franchement il pense que nous le savions d'emblée. Il est vrai que l'étude en question, l'étude de trafic, a été inscrite dans le PALM et cette étude a mis en valeur un potentiel important au niveau du développement de la mobilité douce et une nécessité réelle de traverser l'obstacle qui est présenté par les voies de chemin de fer. Cet obstacle coupe en deux toute la région entre le nord et le sud et effectivement on se trouve dans une situation où il est opportun de multiplier le nombre de ponts ou de passages inférieurs ou supérieurs pour pouvoir améliorer la mobilité entre les deux régions. On a parlé de répartition entre Ecublens et Crissier, en réalité Crissier a moins d'habitants qu'Ecublens et que si on fait une répartition à 50% on arriverait si on devait retrouver le même coût par habitants, on arriverait en gros à une répartition d'utilisateurs de 40% pour Ecublens et 60% pour Crissier. Par contre, si on reprenait la répartition des coûts pour 45% pour Ecublens et 55% pour Crissier qui a été proposée dans l'étude préliminaire on aurait au même coût par habitant on aurait 2/3 d'utilisateur de Crissier et un tiers d'Ecublens. Cela se rapproche aussi en besoin de mobilité pour la région. Il pense donc que par tête d'habitant l'investissement d'Ecublens ne serait pas proportionné par celui de Crissier. Par ailleurs il nous dit qu'en regardant autour de nous la Confédération investit énormément dans cette région. Elle investit énormément pour l'EPFL à Ecublens et elle a investi beaucoup pour l'échangeur autoroutier de Crissier. Il est certain que Crissier échangerait avec grand plaisir l'EPFL avec l'échangeur autoroutier. Donc, il faut aussi que nous ayons une certaine solidarité vis-à-vis des investissements qui se font. Si effectivement ce passage inférieur facilite l'accès à notre EPFL des habitants de Crissier, l'échangeur autoroutier de Crissier favorise l'accès à l'autoroute pour nous habitants d'Ecublens. Cet aspect lui paraît important et il lui paraît aussi important de considérer l'aspect financier. C'est vrai il coûte cher, il coûte trop cher mais nous avons vu ce qui s'est passé le week end dernier à Neuchâtel. Neuchâtel a dit non à 241mio de la Confédération pour financer le Transrun. Aujourd'hui, nous avons la certitude que notre projet pourra obtenir un financement de presque 3mio de la part de la Confédération et presque 2mio de la part du Canton, tout cela parce que cela s'inscrit dans un programme particulier, présenté à Berne et accepté par le Canton. Si dans quelques années on remarque que ce passage est nécessaire, il faudra alors recommencer à zéro car les 5mio provenant du Canton et de la Confédération ne seront plus là. La facture que nous devons alors payer sera pour la totalité du passage et il ne sera pas meilleur marché dans les années à venir qu'aujourd'hui. Il y en a qui pensent qu'aujourd'hui la mobilité n'est pas suffisante pour garantir l'exploitation de ce passage et pour en justifier l'investissement. Pensez-vous honnêtement que l'investissement du M3 aujourd'hui se justifie par la mobilité qui existe aujourd'hui entre le sud et le nord de Lausanne ? On a plein d'exemples du passé. L'autoroute qu'on a dimensionnée, on l'a dimensionnée pour la mobilité du futur et pas celle du jour où elle a été réalisée. Dans plusieurs cas on cherche à anticiper un développement de la mobilité et à faire face aux développements

des infrastructures d'un côté mais de l'autre surtout à faire à l'augmentation de la population et ça c'est une réalité. Le PALM le met en évidence, il y a un potentiel dans notre région de 70'000 nouveaux habitants. Si nous ne créons pas aujourd'hui des axes d'échanges complémentaires à ceux qui existent on aura une saturation réelle sur le réseau routier, on aura une saturation accrue sur le réseau des transports publics. C'est une nécessité de prévoir, c'est notre rôle de prévoir, c'est l'adage qui le dit et c'est aussi la réalité. Personnellement il nous encourage à accepter ce préavis.

Le premier amendement concerne le point 2 des conclusions qui serait modifié comme suit :

« 2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 215'000.- pour sa réalisation. »

Le amendement serait un point 3 (nouveau) dans les conclusions dont la teneur serait la suivante :

« 3. de charger la Municipalité de renégocier la clé de répartition des coûts en cas de réalisation pour que la contribution d'Ecublens n'excède pas le 45% de la partie des coûts à la charge des Communes ». Ces 2 amendements figurent en annexe no 3 de ce PV.

M. Christophe Cartier se demande comment cela va se passer avec Crissier puisque le Conseil a déjà accepté ce préavis. Il va falloir sûrement repartir à zéro.

M. Didier Lannaz, Municipal souhaite remercier M. Mossi pour son joli discours. Il a apprécié la 2^{ème} partie et la première pas du tout. Il doit dire qu'il avait déjà expliqué la dernière fois que l'étude d'avant-projet a été de 55/45 puisque qu'eux ils avaient une étude supplémentaire pour faire passer leur PGEE et c'est ce qui explique cette différence. L'étude définitive que l'on est en train de voter maintenant elle est de 50/50. La complexité des rampes du côté de Crissier ou d'Ecublens est identique. Donc, il n'y a aucune raison pour l'étude de garder ces 55% sur 45%. Il a toujours dit qu'en cas de réalisation ce n'est pas dit que ce soit 50/50, cela va se rediscuter et il pense qu'il va pouvoir passer la parole à M. Pierre Kaelin car c'est lui qui ira négocier.

M. Pierre Kaelin, Syndic reprend les amendements de M. Mossi. Si on accepte le premier, théoriquement le Conseil communal de Crissier devrait passer un préavis complémentaire pour revoir la clé de répartition, peut-être seraient-ils d'accord mais il pense que l'enjeu n'est pas tel ce soir et il n'y a pas lieu de modifier la répartition. Il a longuement écouté les différents arguments que les Conseillers ont développés et il peut concevoir la priorité mais aussi l'opportunité de faire les choses. Il nous dit que si le projet devrait se faire définitivement la clé de répartition serait longuement négociée et il nous l'assure ce soir. C'est vrai que les avantages sont plus pour Crissier dans cette coupure entre le nord et sud. On peut objectivement dire que Crissier en tirerait plus de bénéfices. Il est clair que cette répartition serait revue mais peut-être pourrions nous aussi associer d'autres communes que seulement Crissier. Peut-être pourrions-nous dire que Renens devrait participer quelque peu. Il nous rappelle qu'à Renens les CFF vont refaire un passage sous-voies et ils ont estimé les coûts à 10mio. On voit que finalement les coûts sont assez proches avec notre passage inférieur. C'est vrai qu'à la gare de Renens il y aura beaucoup plus d'utilisateurs mais il y aura aussi des gens qui vont du nord au sud et Renens pourrait peut-être trouver un bénéfice à tirer avec notre passage inférieur. C'est lorsque nous ferons cette étude définitive que nous pourrions revoir la clé de répartition et donc peut-être y associer d'autres communes. M. Birbaum a parlé de priorité et il y a toujours une priorité qui peut passer avant une autre et il redit encore une fois que c'est l'opportunité. Il y a des mesures qui doivent être prises concernant le PALM et ce passage fait partie des différentes mesures puisque nous aurons un fort développement sur l'Arc-en-Ciel. Donc il y aura un développement au niveau logements mais principalement l'Arc-en-Ciel c'est un développement au niveau tertiaire, au niveau entreprise. Cela va donc générer plus d'emplois mais il ne peut pas dire aujourd'hui si les gens qui iront travailler du côté de l'Arc-en-Ciel d'où ils proviendront et aujourd'hui on ne peut pas le deviner mais il pense qu'il y aura

un plus grand potentiel pour pouvoir utiliser ce passage sous-voies pour aller au nord. Il nous dit que si on ne le fait pas aujourd'hui en ce qui le concerne il pense qu'on ne le fera jamais. Il ne pense pas que la Municipalité va revenir avec une proposition pour un passage sous-voies à cet endroit. Aujourd'hui, en raison des subventionnements que l'on peut toucher vis-à-vis de la mobilité douce pour des mesures qui sont prises aujourd'hui. Ces mesures ont été largement débattues à Berne et on a reçu le feu vert. Aujourd'hui on sait ce que l'on peut obtenir, demain il n'est pas certain que le subventionnement de la confédération soit aussi important. Il faut faire aujourd'hui un choix pour le futur. Concernant encore ce passage inférieur, dans les toutes premières études le tube n'était pas prévu très large. Il se souvient que dans les premières discussions certains ingénieurs parlaient de 3 mètres, cela a été revu maintenant afin de ne pas faire un boyau dans lequel les gens se sentent peut-être presque en danger lorsqu'ils le traversent. On a élargi ce tube, on l'a aussi agrandi, l'idée c'était d'y faire un bon éclairage, il y a des architectes qui se sont penchés sur ce problème. Tous sont conscients que ce n'est pas l'idéal mais tout sera mis en œuvre pour qu'il puisse être utilisé par tout le monde de jour comme de nuit. La Municipalité ne peut que nous encourager à accepter ce préavis. Une fois que l'étude sera faite et lorsque le préavis sera fait, si nous devrions trouver que cela est inutile nous pourrions encore dire non. Mais il faut aller au bout de l'exercice pour se poser la question. Il rappelle qu'à l'époque il y avait un projet qui a été balayé par le Conseil communal, il s'agissait d'un projet de bâtiment administratif à l'endroit où nous avons construit notre centre socioculturel. Il était prévu un grand bâtiment administratif pour la Commune qui coûtait plus de 30mio. On était allé jusqu'à l'étude et l'étude avait coûté 1mio à l'époque. Les finances étant ce qu'elles étaient et le projet a été balayé. Ensuite la Municipalité a pris d'autres mesures pour développer l'administration et les locaux des différents bâtiments. Il nous encourage à accepter ce préavis pour pousser l'étude à fond et ensuite prendre les décisions adéquates.

M. Pascal Favre remercie tous les intervenants pour tous ces arguments très intéressants. Il a entendu beaucoup de choses, notamment on a parlé d'autoroutes et de financement d'autoroute. Il rappelle que si c'est la Confédération ce sont tout de même nos deniers publics qui financent. Effectivement on peut prendre des risques, mais ce sont des risques coûteux. L'horizon de développement en vue des perspectives économiques qui se présentent devant nous et le ralentissement annoncé lui font dire qu'il n'est pas persuadé que dans un futur le développement Arc-en-Ciel va prendre forme. C'est la raison pour laquelle il pense que ce projet ne nécessite pas d'aller jusqu'au bout de l'étude. Il croit qu'aujourd'hui nous devons plutôt songer aux priorités comme l'a relevé M. Birbaum. Il y a des projets sur cette commune et il croit qu'ils sont d'autant plus importants que ces projets vont faire adhérer une majorité d'entre nous. Il nous dit qu'évidemment il votera non à ce crédit d'étude et il nous encourage vivement à faire de même.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée.

M. le Président nous relit le 1er amendement de M. Mossi et demande s'il est appuyé par 5 Conseillers. C'est le cas et l'amendement sera mis en discussion.

M. le Président nous relit le 2^{ème} amendement et demande s'il est appuyé par 5 Conseillers. C'est le cas et l'amendement sera mis en discussion.

M. le Président ouvre la discussion sur les amendements.

M. Aitor Ibarrola a bien écouté les propos de MM. Kaelin et Lannaz et c'est vrai il trouve que nous serions en porte-à-faux en acceptant le premier alors qu'il se sentirait plutôt à l'aise avec le 2^{ème}. Il nous recommande de refuser le 1^{er} amendement et pour le 2^{ème} il propose de laisser la liberté de vote.

M. Christophe Cartier nous dit qu'il aime bien les porte-à-faux et il soutiendra cet amendement. Ces décisions auraient dû être discutées à la base des études et à la dépose du préavis.

M. le Président poursuit la discussion sur les amendements, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote **le premier amendement est refusé**. Il y a 9 oui, 34 non, 12 abstentions.

Au vote **le deuxième amendement est accepté**. Il y a 16 oui, 15 non, 21 abstentions.

M. le Président ouvre la discussion générale sur le préavis tel qu'amendé.

M. Aitor Ibarrola a entendu les différents arguments pour ou contre concernant ce préavis.

Il souhaite intervenir en nous disant qu'aujourd'hui on a le train qui passe et que si on loupe le train il ne passera plus. Il nous rappelle que cet objet faisait partie du PALM dit de 1^{ère} génération. Le PALM lui-même a obtenu un taux de subventions important par la Confédération notamment parce qu'il y avait beaucoup de mesures liées à la mobilité douce. Ce taux important c'est justement parce qu'il y avait ce franchissement et plein d'autres mesures liées à la mobilité douce. C'était les règles du jeu, Berne avait clairement dit que ça allait être un élément déterminant pour noter et pour accorder un subside important. Si aujourd'hui on bénéficie de ce subside, pas seulement pour cet élément-là mais pour tout ce qui se réalise dans le cadre du PALM c'est aussi parce que ce genre d'élément était présenté. Il faut savoir qu'aujourd'hui le PALM de 2^{ème} génération est préparé et il sera voté et un signe comme celui-ci de non réalisation alors que c'était entre guillemets les règles du jeu, ce serait un fort mauvais signe pour essayer d'obtenir des taux de subsides intéressants à terme pour des investissements pour toute la région. En conclusion et par rapport à cet argument supplémentaire il nous encourage à voter favorablement aux conclusions de ce préavis qui demande un crédit d'étude et ensuite nous aurons encore l'opportunité de nous prononcer sur le crédit de construction.

M. le Président poursuit la discussion, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis amendé.

M. le Président demande à notre Huissier de procéder à la distribution des bulletins de votes.

Résultats du vote :

Bulletins distribués	56
Bulletins rentrés	56
Bulletins blancs	1
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	56

OUI	31
NON	24

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 9/2012;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE après amendement (nouveau point 3)

1. d'approuver le crédit d'étude du projet définitif du passage inférieur Vernie-Sorge entre les Communes de Crissier et d'Ecublens/VD;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 240'000.-- (deux cent quarante mille francs)** pour sa réalisation;
3. de charger la Municipalité de renégocier la clé de répartition des coûts en cas de réalisation pour que la contribution d'Ecublens n'excède pas le 45% de la partie des coûts à la charge des Communes.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 "Service de l'urbanisme" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 420.5010.102 "Franchissement mobilité douce entre Ecublens/VD et Crissier - crédit d'étude".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Point 5. PREAVIS NO 11/2012 Adoption des modifications soumises à l'enquête publique complémentaire du plan partiel d'affectation « Village de Renges ». Adoption du plan fixant la limite des constructions pour le Village de Renges.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

(Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou du soussigné et il est en ligne sur le site ecublens.ch.)

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le Préavis 11/2012 est accepté** à une large majorité. Il y a 3 avis contraires et 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal No 11/2012;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

4. d'accepter les réponses aux observations formulées lors de l'enquête complémentaire du plan partiel d'affectation "Village de Renges" et du plan fixant la limite des constructions;
5. d'adopter le plan partiel d'affectation "Village de Renges" et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 16 janvier au 15 février 2010 et à l'enquête complémentaire du 30 juin au 29 juillet 2012;
6. d'adopter le plan fixant la limite des constructions du village, tel qu'il a été soumis à l'enquête publique du 30 juin au 29 juillet 2012;
7. d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet des parcelles Nos 788, 880, 882 et 883;

8. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan partiel d'affectation "Village de Renges".

POINT 6. PREAVIS 12/2012 Plan directeur localisé Vallaire-Venoge – Demande d'un crédit d'étude complémentaire.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Anuta Pichon.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Charles Karlen.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné et ils sont en ligne sur le site ecublens.ch.)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Zwahlen se demande s'il faut densifier cette zone Vallaire-Venoge. Ce périmètre concerne un site stratégique du plan d'agglomération Lausanne-Morges. La Commission des finances unanime croit au développement, à la construction de ces 27 hectares. L'endroit est toutefois sensible, il est proche de la Venoge dont il porte le nom, la rivière chère à Gilles que le peuple vaudois a voulu préserver il y a plus de 20 ans déjà. A la différence se son Groupe, il croit possible de viser équilibre entre nature, qualité de vie, emplois et logements. Les études, notamment foncières ont montré que cet équilibre souhaité il y a 2 ans par le Conseil communal est réalisable. 100 habitants ou emplois par hectares permettent l'implantation d'industries, d'entreprises, des logements dont nous avons besoin pour répondre à une croissance liée à l'attraction des hautes écoles et aux besoins d'habitats des familles. Ses collègues ont cherché des densités de sites comparables aux 200 emplois ou habitants par hectare tels qu'ils nous sont proposés, visés, par l'étude complémentaire qui nous est proposée aujourd'hui. En fait, Vallaire-Venoge approcherait la densité du plan des Cèdres à Chavannes qui prévoit, lui, 220 habitants/emplois par hectare avec sa tour. Est-ce bien cela que nous voulons ? La seule justification qui nous est donnée est la nécessaire plus-value, les gains de ceux qui possèdent les terrains. Cela ne convainc pas en regard d'une Venoge qui doit rester vivante et d'un développement indispensable mais qui doit rester maîtrisé. D'une seule voix, la Commission des finances vous recommande de renvoyer ce préavis à la Municipalité en vue de formuler des objectifs plus raisonnables à l'étude complémentaire pour que la cible approche le vœu sage qu'avait formé notre Conseil en 2010.

M. Didier Lannaz, Municipal nous dit qu'il a entendu plusieurs erreurs. Ce n'est pas une densification du PDL Vallaire-Venoge mais plutôt une dédensification. Actuellement, le potentiel maximum est de 240 habitants/emplois. Le vœu du Conseil communal était de 100 habitants/emplois et l'étude nous prouve que ce vœu n'est pas réalisable. C'est pour cela qu'on vient devant vous pour vous représenter une étude complémentaire en densifiant à 200 habitants et voir si cela deviendrait réalisable, raisonnable pour les propriétaires. Sinon, si les propriétaires ont une moins-value sur leur terrain, ils vont laisser cette partie d'Ecublens telle quelle. C'est l'étude qui nous dira si à 200 habitants/emplois c'est réalisable et si c'est vivable pour cette région d'Ecublens et ces Fr. 36'000.- demandés servent à cela.

M. Georges-Henry Chevallaz aimerait saluer le travail de la Commission des finances et le travail de la Commission ad hoc. Les remarques de la Commission des finances peuvent être jugées opportunes ou pas mais elles peuvent être entendues ici sans problèmes. Il aimerait faire une remarque au niveau de cette prolongation au niveau d'un crédit d'étude. C'est vrai que l'état d'esprit de la Commission ad hoc, dans laquelle il a participé, était de ne pas tirer des plans sur la comète mais plutôt d'avoir cette étude jusqu'au bout et ensuite ce Conseil pourra se prononcer. Il aimerait soutenir les propos de M. Lannaz, laissons cette étude se terminer, c'est vrai que cette densité quand on la compare au quartier des Cèdres comme vu sur plans, il préférerait voir une comparaison avec des bâtiments construits. Il rappelle que si nous ne faisons rien en bloquant un processus, la possibilité de construire actuellement est bien plus grande, ce qui veut dire que l'inaction c'est accepter le plus et pas le moins. Il recommande d'aller au bout de cette étude et ainsi nous aurons l'occasion de nous prononcer. Le gros souci, c'est bien sûr la circulation lorsqu'on réalise tous les gens que ça va engendrer et il se demande qui va encore pouvoir circuler sur la route Neuve et est-ce que le rond-point va être

capable d'absorber ce trafic. On se rend compte dans ces calculs de circulation que cela a tendance à se limiter au périmètre du PDL. C'est la raison pour laquelle il a été demandé dans le rapport de la Commission ad hoc d'avoir quelques chiffres supplémentaires concernant le flux des transports dans l'ensemble de la Commune et de l'Ouest lausannois. Le danger qu'il pressent ce que ces chiffres, lorsque nous aurons le PDL devant les yeux, s'ils n'ont pas vraiment été étudiés, par mesure de précaution il se permettra de refuser ce genre de plan. Il nous encourage à voter oui à ce préavis.

M. Nicolas Morel rappelle qu'il était également membre de la Commission ad hoc et à la lecture du rapport de la Commission des finances il s'est dit aussi que dans la Commission ad hoc il avait approuvé ce préavis mais qu'un certain nombre d'arguments évoqués par la Commission des finances font tout-à-fait sens. Pour lui, il souhaite aller dans une conclusion quelque peu différente malgré tout de la Commission des finances dans la mesure où on a le choix ici entre 2 options possibles, on pourrait même faire un compromis à 150 habitants/emplois, mais il y a la variante 100 et la variante 200. Il se dit que cela vaut quand même la peine de continuer cette étude et arriver à la fin de l'étude avec les 2 variantes et le choix final entre ces 2 variantes serait fait par le Conseil communal à la fin du processus. Comme cela a déjà été dit nous avons encore pas mal de temps et on aura le temps de faire ce choix tranquillement. Dans ce sens là, il n'arrive pas tout-à-fait sur les mêmes conclusions que la Commission des finances mais avec un petit peu les mêmes réflexions et il demande au Conseil d'approuver ce préavis mais en demandant que l'étude aille dans le sens de présenter ces 2 variantes.

M. Frédéric Hubleur trouve que l'on va un peu trop loin en parlant de la Tour et de la forme du quartier, tout ça devrait venir lorsqu'on fera les plans de quartiers. S'il regarde la colonne avec 200 habitants/emplois, il préfère regarder la ligne du CUS qu'il a plus l'habitude de manipuler et il voit qu'on arrive à un coefficient du sol à 1.25 et il peut nous assurer que des quartiers beaucoup plus denses, par exemple à 2, peuvent avoir des immeubles à hauteur tout-à-fait raisonnable tout en gardant des lieux publics, des espaces verts etc. Donc, partir directement sur la forme du quartier à ce stade c'est peut-être un peu s'avancer et il pense qu'effectivement avoir des études sur les impacts routiers et les impacts à plus large échelle seraient plus intéressants. Continuer cette étude nous permettra de savoir ce que l'on peut se permettre ou pas.

M. le Président poursuit la discussion, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, le **préavis 12/2012 est accepté** à une large majorité, il y a 4 avis contraires et 5 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 12/2012;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

9. d'approuver le crédit d'étude complémentaire pour la finalisation du plan directeur localisé Vallaire-Venoge;
10. d'allouer à la Municipalité un crédit d'étude complémentaire de **Fr. 36'000.--** (trente six mille francs) pour la finalisation du plan directeur localisé Vallaire-Venoge.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420

"Urbanisme" et la nature n° 5890 "Autres dépenses d'investissements", plus précisément dans le compte n° 420.5890.083 "PDL Vallaire-Venoge".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin de la réalisation du plan. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 7. PREAVIS NO 13/2012 - Demande de crédits complémentaires au budget 2012.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Charles Karlen.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe ou auprès du soussigné. Il est également en ligne sur le site ecublens.ch.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier se réfère à la page 4/6, bâtiments scolaires, traitements. Il est noté dans les commentaires « *mise en place d'un service de piquet au sein du Service des bâtiments afin de répondre aux exigences de PolOuest et de la STEP de Bussigny par rapport à la station de relevage En Reculan (Fr. 5'000.-)* »

Il émet le vœu suivant :

Pour les budgets 2013, il souhaite la création d'un compte 460.3011 et que le service de piquet relatif à la STEP de Bussigny concernant cette station de relevage, figure sous les chapitres canalisations et épuration.

Mme Nicole Roggo aimerait faire une petite remarque quant à la lisibilité du tableau. Elle trouve qu'il n'est pas très compréhensible pour des non-initiés à la comptabilité. Elle se demande si des colonnes séparant plus clairement les charges et les revenus avec quelques lignes d'explications pourraient apporter une certaine clarté.

M. le Président poursuit la discussion, la parole n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis 13/2012.

Au vote, **le préavis le préavis 13/2012 est accepté** à une très large majorité, il n'y a pas d'avis contraires, il y a 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 13/2012;
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
-

DECIDE

- D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2012 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 264'500.-- (deux cent soixante-quatre mille cinq cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 230'600.-- (deux cent trente mille six cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus.
- Le financement des charges nettes complémentaires est entièrement assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

Que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2012 est dès lors arrêté comme suit:

Excédent de revenus prévu au budget 2012	Fr.	---
Charges complémentaires	Fr.	264'500.--
Revenus complémentaires	Fr.	<u>230'600.--</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2012	Fr.	<u>33'900.--</u>

POINT 8. PREAVIS NO 14/2012 – Hôtel de Ville du Motty, transformations intérieures.
Demande d'un crédit complémentaire suite à un dépassement.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Sergio Batuca.
Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Charles Karlen.
sur le site ecublens.ch

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Sylvie Pittet Blanchette souhaite aller jusqu'au bout du questionnement de la Commission des finances et aimerait savoir pourquoi la Municipalité n'a pas informé plus tôt le Conseil de ces dépassements.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale reconnaît que le Conseil mérite des explications mais avant de donner certaines explications et sans chercher à se trouver des excuses puisque en général les préavis découlent d'une décision Municipale, ce préavis provient de son dicastère et c'est une erreur qu'elle reconnaît.

Elle souhaite nous donner les explications du départ. Tout le monde savait que la Police allait quitter les locaux en avril/mai 2009 et le personnel qui devait reprendre ces locaux était très pressé de reprendre ces locaux libérés par la police. Le chef de service de l'époque, M. Meuter, a eu à cœur de répondre à la demande de ses collègues et de faire au mieux en essayant de présenter un préavis qui ne devait pas être trop important puisqu'au départ il s'agissait uniquement d'améliorer quelques locaux qui se vidaient. Dans la réflexion qui avait eu lieu avec le personnel de l'époque il était souhaité de profiter de faire une cafétéria commune par exemple, de refaire une salle de réunion, d'améliorer les toilettes qui étaient vraiment vétustes et de créer un ascenseur pour pouvoir permettre à tous les services, qui sont des services communaux au service de la population, que tout un chacun puisse accéder confortablement à ces locaux. Partant de cela et connaissant M. Meuter qui avait toujours à cœur de faire le mieux possible avec les deniers publics et surtout de dépenser le minimum n'a pas jugé bon de faire appel à un bureau d'architectes ou d'ingénieurs. Les anciens se souviendront également que dans ce Conseil, lors de la dernière législature il avait été souhaité en début de législature de ne pas mettre des postes d'honoraires de réserve et on était coincés par cela. Nous n'avions pas comme le Conseil l'a accepté pour cette législature un préavis qui nous permet d'engager des dépenses pour des honoraires sans devoir présenter un préavis. Si nous avions voulu faire appel à un bureau d'architectes ou d'ingénieurs nous aurions du présenter un préavis pour dire tout ce que nous avons pratiquement déjà pensé et des fois on a besoin de conseils extérieures pour nous dire dans quel sens on doit aller et il aurait été difficile de faire un préavis. Pour aller un peu plus vite et afin d'alléger les deniers publics c'est M. Meuter qui a réalisé les dessins avec le dessinateur que nous avons à l'époque et a préparé son préavis au mieux qu'il a jugé à ce moment-là. Lorsque ce que nous avons présenté ce préavis et lors de la visite avec la Commission ad hoc dans les locaux, la Commission a très justement relevé le fait que le niveau du 1^{er} étage n'était pas d'un bon niveau. Il fallait donc vraiment s'assurer lors de la réalisation des travaux de faire au mieux et de remettre à niveau ce plancher et M. Meuter avait pris note de cela. Lorsqu'ils se sont trouvés à refaire ce plancher une fois que c'était ouvert ils se sont rendus compte que l'installation électrique qu'ils pensaient pouvoir conserver n'a pas été possible. Ceci a été découvert en juillet/août 2009, donc au début du préavis et nous avons toujours notre budget de Fr. 580'000.--. Comme nous avons pu le voir, ce préavis a été fait en plusieurs étapes et cette étape 1 au niveau électrique a été le déclencheur de beaucoup de choses. Tout au long de ce projet, M. Meuter qui est parti à la retraite maintenant, lui avait dit qu'il y avait des nuits où il ne dormait pas, il avait

beaucoup de soucis de s'être engagé dans quelque chose de beaucoup trop lourd, c'était une erreur et c'est un préavis que l'on va dépasser. A ce moment-là, c'était en 2010 à la fin des travaux, juste avant l'installation de l'ascenseur, nous étions encore en dépassement d'abord de Fr. 30'000.- et ensuite de Fr. 50'000.- Puis tout s'est terminé en fin 2010 et M. Meuter est parti à la retraite en mai 2011. Les factures sont encore arrivées et c'est vrai que on a peut-être pas pu suivre correctement et elle reconnaît qu'il y a eu une erreur de leur part. Au niveau électrique c'était sur le moment où étape par étape il fallait aller plus loin et faire quelque chose. Le Boursier, responsable de l'informatique avait dit qu'il fallait profiter d'améliorer le câblage et l'informatique et alors il fallait aussi agrandir notre armoire de brassage, ensuite il fallait apporter une ventilation et il fallait encore équiper un bureau d'une autre prise pour le guichet de la bourse qui n'avait pas été prévu, ce sont des choses qui se sont faites en cours de chantier. Ces dépassements sont tout de même des améliorations, ce ne sont pas les travaux prévus qui ont coûté plus chers ce sont les travaux supplémentaires qui ont été faits en cours de chantier vu que tout était ouvert et apparent et c'était vraiment l'opportunité de le faire. Mme Petoud Leuba a encore regardé les comptes et elle a pu voir que les dernières factures sont encore arrivées en avril 2011 et là nous avons un dépassement de Fr. 50'000.- Une dernière facture est encore arrivée en décembre 2011 de Fr. 50'000.- La Commission des finances l'a relevé c'est tout à fait inhabituel d'avoir un dépassement de crédit. Elle en a parlé avec le boursier en février/mars 2012, le préavis est bouclé, on a reçu toutes les factures. Elle pensait faire une communication municipale et le boursier a dit vous avez un dépassement de 20% et il faut faire un préavis. Elle reconnaît qu'elle ne connaissait pas bien la procédure et pensait qu'une communication municipale serait suffisante. Entre temps, Mme Petoud Leuba nous explique qu'elle a eu des changements dans son Service, un collaborateur qui a dû quitter, un chef de Service qui va quitter et qui est en arrêt maladie depuis fin juin, une secrétaire à 50% qui part à la retraite dans 2 mois et finalement elle n'a plus que l'adjoint, M. Bieri, et elle profite de rectifier que pour le moment M. Bieri est adjoint au chef de Service et non pas chef de Service qui a du reprendre cela depuis le début juillet. Tout cela a probablement contribué à un mauvais suivi du budget et à une mauvaise communication. Comme on apprend de ses erreurs, Mme Petoud Leuba veillera à l'avenir de faire mieux au niveau du suivi budgétaire et si d'aventure nous devrions savoir qu'il y aurait un dépassement de budget elle fera en sorte de nous le communiquer le plus rapidement possible. Elle aimerait encore reprendre des éléments des différents rapports. Probablement que nous avons tous souri lorsque il a été dit que lorsqu'elle a voulu faire visiter les locaux elle n'avait pas les bonnes clés alors qu'elle pensait pouvoir accéder aux locaux avec la clé qu'elle possède et ce n'était pas le cas. Elle peut nous assurer que la Commission de gestion qu'elle invite assez rapidement à venir visiter les locaux et pour qu'on puisse aussi ressortir les factures et faire le point en détail sur tout cela. Cette fois elle aura toutes les clés nécessaires. Quand on dit qu'aucun budget n'a été tenu à jour, elle nous dit qu'il a été tenu à jour mais à la fin ils ont été dépassés par les événements et les choses n'ont pas été faites correctement. Elle reconnaît que l'ampleur du dépassement pour lequel elle n'est pas fière elle l'a communiqué très tard à la Municipalité car elle ne l'a découvert qu'en février/mars 2012. Par rapport à la Commission des finances c'est juste de dire que le dépassement n'est pas tombé en une seule fois. Pour sa part elle reconnaît qu'on est tout de même passé d'un dépassement de Fr. 50'000.- à un dépassement de Fr. 100'000.- à fin 2011. Lorsque la Commission des finances écrit « *le dysfonctionnement au niveau de la communication entre exécutif et législatif est déplorable* » elle nous prie de l'excuser, ce n'était pas bien mais ce n'était en tous les cas pas une volonté de cacher quelque chose. Elle est consciente que l'erreur est humaine et elle espère que nous saurons leur pardonner. Elle aimerait aussi saluer la Commission ad hoc qui a compris et ça avait aussi été compris par son Service et elle salue le fait de recommander à l'avenir de faire appel vraiment à des bureaux d'architectes et d'ingénieurs. Aujourd'hui avec l'évolution de la société, des directives et autres nous ne pouvons plus nous permettre de gérer ce genre de chantier de A à Z à l'intérieur d'un Service. Nous avons fait une erreur, nous avons appris et elle nous dit qu'elle fera mieux à l'avenir.

M. le Président remercie Mme la Municipale pour sa réponse très complète et poursuit la discussion. La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, le **préavis 14/2012 est accepté** à une large majorité. Il n'y a pas d'avis contraires, il y a 3 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 14/2012;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accepter la demande de crédit complémentaire;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 102'401.75 (cent deux mille quatre cent un francs et 75/100) pour les transformations intérieures de l'hôtel de Ville du Motty et de l'inclure dans le préavis n° 5/2009.
3. de prendre acte que cette dépense a été financée par la trésorerie ordinaire et qu'elle a été comptabilisée dans le compte d'investissement du patrimoine administratif n° 351.5030.221 "Hôtel de ville - transformations intérieures".

Cette dépense sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 9. Préavis No 15/2012. Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets – Révision du règlement communal sur la gestion des déchets (RCDG) (1^{ère} lecture).

M. le Président nous informe qu'il s'agit d'une première lecture. La Municipalité nous présente le préavis et nous aurons tout loisir de poser des questions et de faire des remarques. Il n'y aura à ce stade ni amendement, ni rapport de Commissions.

M. le Président ouvre la discussion et passe la parole à la Municipalité.

M. Christian Maeder, Municipal rappelle que cette première lecture de ce préavis important pour notre Commune et aussi pour l'ensemble des communes vaudoises va nous permettre de poser des questions et la Municipalité va y répondre dans toute la mesure du possible. Si certaines questions devaient être très pointues ou d'un ordre financier pour lequel nous n'aurions pas toutes les réponses à donner, il nous prie de bien vouloir patienter jusqu'à la tenue des différentes Commissions, soit celle des finances ou celle de la Commission ad hoc et la Municipalité ne manquera pas de prendre note de certaines questions pointues pour pouvoir y répondre soit dans le cadre de la Commission ad hoc ou de la Commission des finances qui bien entendu vont se pencher avec célérité sur tous ces chiffres. M. Maeder est prêt à répondre aux questions d'ordre pratique, sa collègue Municipale Mme Pascale Manzini est prête à répondre aux questions concernant le social et les mesures d'allègement et notre Syndic répondra aux questions concernant les finances.

M. Jean-Paul Dudt souhaite intervenir, son intervention figure dans son intégralité ci-dessous.

Taxe poubelle

Tout le monde me semble au moins d'accord sur un point : il faut limiter au maximum les déchets. Le meilleur moyen est d'ailleurs :

- De limiter en amont la production de déchets
- D'informer, voire d'éduquer la population sur le tri
- Et surtout de lui mettre à disposition des infrastructures faciles d'accès et à heures d'ouverture généreuses

D'ailleurs déjà actuellement, Ecublens trie relativement bien, et toujours mieux, ses déchets – même sans taxe poubelle. Ceci a été plusieurs fois rappelé par la Municipalité : 95% des déchets sont d'ores et déjà valorisés, soit autant que dans beaucoup de communes avec taxe. Malgré cela, le TF nous somme de suivre ce que les Chambres fédérales avaient imposé. Même si ça remonte à 20 ans, et que beaucoup de choses ont changé depuis dans la mentalité des gens.

Même si Ecublens doit donc aller de l'avant, dans le cadre proposé par Lausanne-région, il faut veiller à ce que les mesures qui vont être introduites soient raisonnables, équilibrées et équitables

Et dans votre projet, Mmes et MM les Municipaux, il y a au-moins 2 points qui posent problème :

1^{er} point : L'instauration d'une taxe forfaitaire par habitant

2^{ème} point : L'annonce d'une rétrocession par diminution du taux d'impôt

1^{er} point : La taxe forfaitaire par habitant

Cette taxe – qui doit remplacer l'impôt - est bien pire que l'impôt, car comme l'impôt, elle n'est pas causale, ni incitative pour un sou, mais contrairement à l'impôt, elle est antisociale

Selon le PV du dernier Conseil communal, la Municipalité avait alors répondu à M. Hubleur que la taxe au m³ d'habitation ne serait pas défendable, car non causale. Ce que je conteste, car il est indéniable qu'il y a une corrélation positive entre la quantité de déchets produits et la taille du logement. Cette corrélation est peut-être faible, je ne le sais pas, mais elle n'est pas nulle.

Par contre, je cherche en vain un lien de causalité dans ce qui nous est proposé ici, à savoir une taxe forfaitaire fixe par habitant ! Il n'y a strictement aucune corrélation entre la quantité de déchets produits et une taxe forfaitaire fixe.

Donc, Mmes et MM les Municipaux, en cohérence avec ce que vous avez dit au dernier Conseil, la solution forfaitaire n'est pas défendable, car non causale. Et il y a lieu de chercher d'autres solutions qui respectent mieux ce fameux principe de causalité.

2^{ème} point qui pose problème : La rétrocession

Avec le projet tel que proposé, la Commune va encaisser env. 1.4 millions en taxes, soit l'équivalent de 3.2 points d'impôts. Que va-t-elle faire avec cet argent ? Il y a 3 options principales :

- Soit la Commune garde cet argent pour son ménage, et ne rétrocède rien à la population
- Soit elle baisse le taux d'impôt communal
- Soit elle rétrocède l'argent équitablement sous forme d'un montant fixe par habitant

1^{ère} option : pas de rétrocession

Dans ce cas, la commune augmente ses moyens financiers non pas au travers de l'impôt, mais par une sorte de « pool-tax », chère – et fatale - à l'ex Mme Thatcher. C.-à-d. que chaque habitant est mis à contribution indépendamment de sa capacité contributive, ce qui est inadmissible socialement. Et cela va à l'encontre du principe qui dit que le ménage courant d'une commune doit être financé par l'impôt.

2^{ème} option : baisse du taux d'impôt communal de 3.2 points

Dans ce cas, le résultat est neutre pour les finances communales, ainsi que pour la population prise dans son ensemble. Par contre, l'impact sur chaque contribuable dépend fortement de son revenu imposable.

Les simulations que j'ai effectuées – et qui ont été validées par l'administration communale – montrent qu'il faut avoir un revenu imposable extrêmement élevé pour que la baisse d'impôt compense les taxes. P.ex. une famille avec 2 enfants mineurs à charge doit avoir un revenu imposable de 180'000.- pour que la baisse d'impôt compense les taxes. Or moins de 2% des contribuables d'Ecublens ont un revenu imposable supérieur à 180'000.- !

Et si les 2 enfants deviennent majeurs, mais restent à charge parce qu'ils sont en formation, le seuil monte à 235'000.- de revenu imposable !

On peut en conclure – sans grand risque de se tromper – que si c'est la baisse d'impôt qui était retenue : *Plus de 95 % de la population serait mise à contribution pour financer des réductions d'impôt aux 5% les plus aisés.* En d'autres termes, ce projet prend l'argent non seulement aux milieux modestes, mais aussi aux familles des classes moyennes – c.-à-d. à ceux qui en auraient bien besoin – pour le donner à une petite minorité qui n'en a pas besoin ! C'est du Robin-des-Bois à l'envers !

J'ai de la peine à croire qu'une majorité de ce Conseil veuille aller dans ce sens.

Reste la seule option défendable : la rétrocession d'un montant fixe par habitant

Cette solution est la seule qui récompense celui qui trie bien et qui sanctionne celui qui trie mal, indépendamment de son revenu. C'est donc la seule qui soit à 100% incitative. Et c'est la seule défendable socialement.

En conclusion

J'aimerais donc inciter la Municipalité à repenser son projet pour le rendre socialement acceptable.

Lorsqu'en 2002, nous avons gagné le référendum contre la loi cantonale, personne n'avait encore proposé de modèle de taxe qui soit à la fois incitative et sociale. Or entretemps, un tel modèle a été développé et va être mis en pratique ailleurs. Alors pourquoi vouloir persister avec un modèle antisocial et injuste ?

Je vous encourage, Mmes et MM les Municipaux, à repenser ce préavis et à revenir avec un projet qui puisse être soutenu par une large majorité de ce conseil et de la population.

Jean-Paul Dudt, Ecublens, 28 septembre 2012

M. Frédéric Hubleur souhaite poser quelques questions.

Est-ce que l'impact sur les finances communales concernant les poubelles de l'administration, les déchets de l'administration ont déjà été intégrés dans le budget.

Qu'en est-il des aides pour garderies, mamans de jour et différentes associations communales qui ont automatiquement pas mal de déchets.

Concernant les écopoints est-ce que le calendrier de mise en place est déjà connu ainsi que le nombre et la disposition. Est-ce que l'idée d'une déchetterie mobile a déjà été envisagée, puisque l'on sait que le déplacement à la déchetterie lorsque l'on cherche à lutter contre la pollution des déchets, produit un autre type de pollution. Permettre aux gens d'avoir une déchetterie qui se déplace à portée a été prouvé dans plusieurs communes que c'était efficace.

M. Christian Maeder, Municipal propose de répondre pour commencer aux questions de M. Hubleur qui sont plus faciles et plus abordables que les aspects financiers et plus techniques de M. Dudt.

En ce qui concerne les budgets communaux qui sont pour l'instant en phase de réalisation, il faudra effectivement prendre en compte dans le cadre du Service des bâtiments l'acquisition et l'achat d'un certain nombre de cornets taxés pour les besoins de la Commune et de l'administration mais il croit que le chiffrage n'est pas encore totalement fait ni terminé. Au mois de décembre nous aurons l'occasion de voir ces chiffres exacts. Au sujet des écopoints, il nous rappelle que nous allons bientôt pouvoir inaugurer celui du Bochet et ainsi de pouvoir découvrir ce bel objet. Au sujet de la plaine du Croset il est prévu de déplacer l'ancienne zone de dépôt plus ou moins sauvage et plus ou moins autorisée qui se trouvait vers le bâtiment électrique du SIE. Les containers seront déplacés sur le site de l'école, dans le parking du collège, il y aura des containers pour le tri sélectif, un peu plus petit qu'au Bochet car il y a moins de place mais il y aura le même nombre de tris différents qui seront proposés aux habitants de la plaine du Croset et de la route du Bois. En ce qui concerne la déchetterie mobile, la Municipalité a l'intention l'année prochaine de faire une fois par mois appel à une entreprise privée pour amener des bennes pour les objets encombrants, pour la ferraille et aussi pour le bois et ce sera au Pontet.

En ce qui concerne la notion de causalité ou pas, il n'est pas convaincu que le fait de payer une taxe forfaitaire par habitant ne soit pas causale. A partir du moment où vous avez 2 personnes qui la paie c'est tout-à-fait causal $1+1 = 2$ et 2 personnes font plus de déchets qu'une toute seule. Donc, pour lui la causalité d'une taxe « ad personam » lui semble absolument évidente. Quand à savoir si le fait de savoir que tout le monde la paye au même niveau et au même montant est quelque chose de tolérable ou de compréhensible, cela devient une autre discussion dans laquelle personnellement il ne va pas entrer maintenant, mais en termes de causalité il pense qu'une taxe personnelle est tout à fait causale. Beaucoup de communes vont prendre ce même exemple, certaines communes l'ont déjà voté et dans l'Ouest lausannois, pour l'instant, il ne connaît aucune autre commune qui donne un autre processus ou un autre procédé par rapport à la taxation de ces déchets. Concernant la rétrocession, la Municipalité a volontairement défini des catégories précises de personnes pour lesquelles la Commune souhaite donner un coup de pouce et c'est vrai que nous avons choisi les familles mais ce sera plutôt le sujet de Mme Manzini. Comme ce préavis est défendu par l'ensemble de la Municipalité il pense que les mesures sociales seront mieux défendues par Mme Manzini, il peut tout de même dire que c'est plutôt vers les familles et les personnes qui ont des revenus modestes à savoir les personnes qui sont au bénéfice de rente tels que des prestations complémentaires AVS ou des PC famille. C'est la proposition de la Municipalité, c'est aussi ce qui se fait dans d'autres communes et ce système est le plus facile à mettre en œuvre et conforme à notre vision de la solidarité. En ce qui concerne les montants, ces montants ont été calculés sur des projections qui tiennent compte des volumes actuels, des tonnages actuels et ils en ont tenu compte pour calculer à combien se monterait la taxe personnelle et à combien plus ou moins ce que nous rapporterait la rétrocession sur les sacs vendus dans les commerces et le retour de tout cet argent qui sera géré par Tridel. Ce sont des chiffres qui sont amenés à évoluer, aujourd'hui on arrive à un montant de Fr. 89.- hors taxes mais on ne peut pas dire d'ici une année ou deux si ce chiffre est juste, s'il est trop élevé, ce qu'il ne pense pas, mais d'ici quelques années il y aura des corrections qui seront apportées et dès que les premiers boucléments seront faits, la calculation pourra se refaire et à tous moments on devra adapter le montant de la taxe personnelle. Il est convaincu que ce montant ira plutôt à la

baisse. On sait que l'introduction des taxes et en particulier celui de la taxe au sac poubelle favorise le recyclage, cela a été vu dans d'autres communes, cela a été vu en suisse-allemande, il y a des études que l'office fédéral a réalisé et on peut même aller jusqu'à 30% de déchets incinérables en moins. Donc, nous avons bon espoir que le montant d'aujourd'hui est un montant maximum et qu'à l'avenir il ira plutôt à la baisse. Effectivement, Ecublens a déjà mis en place pas mal de choses pour améliorer le tri de ces déchets, on est assez content de pouvoir annoncer, et c'est flatteur, un taux de plus de 55% aujourd'hui de revalorisation et ce n'est pas rien. Cela a été fait dans une période ou mis en place depuis de nombreuses années avec beaucoup de possibilités pour le tri. Pour terminer il aimerait encore dire que pour l'année prochaine il y aura un préavis qui sera présenté pour l'agrandissement et la modernisation de la déchetterie En Vernay et 4a c'est un gros objet qu'ils auraient aimé amener plus vite au Conseil communal mais ils ont été freinés dans leurs ardeurs puisque le droit du sol doit être revu. On est aujourd'hui en zone forêt et on ne peut pas agrandir et faire une déchetterie moderne dans cette zone. Donc, il y aura un préavis pour changer l'affectation du sol qui viendra en même temps que le préavis pour l'agrandissement.

M. Pierre Zwahlen aimerait insister sur un point. Cette taxe individuelle autour de Fr. 90.- actuellement, même si elle est appelée à baisser avec les années, n'incitera personne à réduire ses déchets et à mieux les trier. Du moment que chaque individu de plus de 18 ans est taxé par un montant fixe, il ou elle le sait et ce n'est pas là-dessus qu'il y a un effet d'économie. En revanche, et c'est vrai que les interventions précédentes l'ont montré, les effets de ce système sont déplorables, ils n'ont pas d'effets véritablement économiques, n'ont pas d'effets en terme environnemental, en revanche, ils font des dégâts considérables dans la classe moyenne et parmi les personnes défavorisées. Il croit que nous devons y être attentifs et il se demande s'il n'y a pas lieu au cours des prochaines semaines de réviser le système qui nous est proposé. Il a regardé l'annexe 1 du préavis et il n'a pas compris pourquoi les montants sont aussi énormes pour calculer cette taxe individuelle qui fera des dégâts considérables dans les ménages. Il y a là un point extrêmement sensible auquel il ne s'attendait pas et surtout de le voir apparaître de manière aussi crue. On s'était déjà élevé ces dernières années contre les communes qui introduisaient une taxe individuelle, il s'agissait au contraire de pousser les gens à trier et c'est pas du tout l'effet d'une taxe forfaitaire, elle est franchement étonnante et pour lui inadmissible.

M. Stéphane Masson a une question d'ordre conceptuel. Lorsqu'on traite de la détermination de la solution causale on oppose en fait deux approches, la taxe au sac et la taxe au poids, avec chacune leurs avantages et leurs défauts. Il se pose la question suivante, à savoir s'il n'existe pas une voie intermédiaire, laquelle consisterait à néanmoins introduire une notion de poids dans la variante de taxe au sac, en d'autres termes un poids maximal pour chacun des sacs à contenance différentes. Il nous dit qu'on connaît tous l'affaire du buffet avec la petite assiette qu'on remplit à ras bord. Là, la tentation va être grande pour les acheteurs de sacs de les remplir jusqu'à l'éventrement possible et il pense que puisque la Municipalité va édicter un règlement qui l'autorise à effectuer certains contrôles, on pourrait imaginer qu'à côté de la contenance on indique également max.20kg ou maximum 30kg et ainsi on se rapproche de la causalité tout en restant dans la taxe au sac et on s'inspire ainsi de la pratique de certaines compagnies aériennes. **C'est une question sous forme de vœu.**

M. Christian Maeder répond que la question de la taxe au poids est pertinente dans le cas de petites communes ou de taille très moyenne et où le tissu urbain n'existe peut être pas ou très peu. A Ecublens et dans les communes de la couronne lausannoise c'est mission impossible. Cela voudrait dire qu'il faudrait installer sur l'ensemble du territoire des systèmes enterrés avec la carte magnétique et le compteur qui tourne pour chaque personne et là on aurait une vraie taxe qui serait causale puisqu'elle compterait au kilo près ce que chacun produit. A Ecublens c'est absolument inenvisageable. On ne peut pas mettre en permanence des gens devant les immeubles pour estimer si le sac est bien rempli ou pas. La tentation de se dire on va acheter des machines pour compresser les plastiques et on va bourrer ces sacs et il dit qu'ils sont conscients de cela. Aujourd'hui les calculs et projections se font avec un sac dont le poids moyen doit être de 4,5kg et 4,5kg

c'est déjà un poids tout à fait correct. Il nous dit que depuis quelques années maintenant il trie pratiquement tout ce qu'il peut trier et il a constaté depuis la récolte des végétaux, des restes de cuisine crus ou cuits que son sac poubelle ne pèse plus rien. Aujourd'hui il arrive donc à avoir un sac très léger et il est convaincu que l'année prochaine il aura encore moins de sacs à acheter. Il va peser ses sacs et la prochaine fois il nous donnera le poids de ses sacs. Il nous dit qu'après une année de fonctionnement on aura la vérité concernant ces chiffres. Il nous rappelle que pour toutes les communes qui ont passé à la taxe au sac, le taux d'acceptation a été assez important et pas mal d'études donnent des chiffres qu'il se permettra de donner à la Commission ad hoc, dont une étude de l'office fédéral qui démontre bien que même dans les communes où la taxe a été introduite, soit une taxe soit un mixte des deux, il y avait que 11% des gens qui trouvaient cela abusif et quelques soient les classes. Il nous dit que dans les classes de revenus inférieurs ce pourcentage montait à 13%, 11% dans la classe moyenne et évidemment avec le revenu qui augmente ces pourcentages diminuaient et c'est normal. Dans l'ensemble, l'acceptation est très bonne dans les classe dites défavorisées. Concernant les taxes en général, ce que nous faisons là est un mélange des deux, nous pourrions envisager de ne pas mettre de taxes par personne et de tout taxer pour le sac. Seriez-vous d'accord d'acheter un sac à Fr.6.50 ou 7.- les 35 litres, il pense que ce n'est pas vendable.

M. Jorge Ibarrola nous dit que si Caton l'ancien vivait aujourd'hui il nous dirait peut-être Poubella delenda est. Les poubelles doivent être détruites et tout le monde en convient et il faut aussi trouver un moyen de financer cette élimination des déchets. Cela fait 10 ans, peut-être plus que l'on parle de cette taxe au sac. Il regrette, personnellement, que l'on ait focalisé tous nos efforts sur cette taxe au sac qui existe déjà ailleurs, qui a existé ailleurs et qui a déjà disparu ailleurs. Notamment en Allemagne et au Canada où ce système avait été introduit et a été abandonné au profit d'autres systèmes, il trouve donc que c'est un peu un débat d'arrière-garde mais il ne souhaite pas ouvrir ce débat ici car il pense que ce n'est pas le lieu et que de toute manière nous n'avons pas le choix.

Il revient sur le principe de causalité dont on a parlé ce soir, il rappelle que son métier c'est juriste, il lit les textes de loi et il essaye de les comprendre.

Le principe de causalité est défini dans la loi fédérale et dans les règlements d'application.

Il nous invite à reprendre le préavis.

A la première page, point 2, art, 2

Art. 2 Principe de causalité

Celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par la présente loi en supporte les frais.

A la page 2 :

Art. 32 Principe

¹ Le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination; font exception les déchets pour lesquels le Conseil fédéral prévoit des dispositions particulières.

Art. 32a Financement de l'élimination des déchets urbains

¹ Les cantons veillent à ce que les coûts de l'élimination des déchets urbains, pour autant que celle-ci leur soit confiée, soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets.

Pour lui, c'est clair, le principe de causalité dans l'élimination des déchets, vous produisez des déchets, vous payez pour leur élimination et ça ne veut pas dire vous produisez des déchets et vous payez un petit bout pour leur élimination et pour le reste on va taxer tout le monde la même chose et ce n'est pas ce que dit la loi. Dans le préavis on nous cite aussi la jurisprudence du tribunal fédéral à la page 3.

3.1 Procédures et élaboration du concept régional

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne a adopté le 2 avril 2009 un règlement communal sur la gestion des déchets qui a été approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement du canton de Vaud le 18 juin 2009.

Suite à un recours, l'affaire a été portée devant le Tribunal fédéral. La Haute Cour a jugé que le système proposé à Romanel (taxe fixe selon le nombre de personnes composant le ménage) ne respectait pas le principe du pollueur-payeur puisqu'il ne tenait pas compte de la quantité individuelle de déchets produite.

A la suite de la publication de cet arrêté du Tribunal fédéral, le Conseil d'Etat vaudois s'est prononcé en octobre 2011. Il estime que la loi fédérale permet une application rapide et proportionnée du pollueur-payeur. Il invite donc les communes à poursuivre leurs efforts afin de mettre en conformité leurs règlements. Le Conseil d'Etat relève d'autre part que l'arrêt du Tribunal fédéral a rappelé la primauté du droit fédéral en la matière, avec nécessité de financer l'élimination des déchets urbains au moyen de taxes. Ce jugement précise en outre qu'un régime de taxation au poids ou proportionnel à la quantité de déchets produits est obligatoire.

M. Jorge Ibarola nous dit que le recours il ne l'a pas lu mais en revanche l'arrêté oui et il l'a avec lui ce soir. Il y a 2 choses intéressantes. La première c'est qu'apparemment le Tribunal Fédéral la pratique, la jurisprudence antérieure permettrait un 30% du coût de l'élimination des déchets soit financé par l'impôt comme on le connaît aujourd'hui. Dans le T1 on nous propose 20% de financement par l'impôt alors que la jurisprudence nous permet de régler le 30% de ce problème par le biais de l'impôt, alors pourquoi est-ce que l'on se limite à 20%, il ne comprend pas cette décision qui est prise et qui pour lui n'a aucune explication. On se réfère d'ailleurs à la décision du Tribunal fédéral à cet égard. La conclusion de cet arrêt du Tribunal Fédéral elle est très claire, lorsqu'on nous dit qu'une taxe forfaitaire est une taxe causale et qu'elle a un but incitatif, il nous dit qu'il partage complètement tout ce qui a été dit jusqu'à maintenant, il ne voit pas comment l'on peut inciter les gens à trier leurs déchets en les imposant exactement avec le même montant par tête dans le Canton. Mais le Tribunal Fédéral a très clairement dit que c'était illégal. On va nous dire non, car à l'époque à Romanel c'était une taxe par ménage et ce n'est pas la même chose puisque nous on fait une taxe par tête. Alors il nous lit ce que dit le Tribunal Fédéral dans sa conclusion.

« Comme le fait remarquer à juste titre la doctrine, il est difficile de s'imaginer comment une taxe forfaitaire par ménage tient compte de la quantité de déchets produite et déploie un effet incitatif. »

C'est là que l'on se dit, mais nous, nous n'avons pas une taxe par ménage mais une taxe par personne.

Il continue toujours avec ce que dit le TF dans ses conclusions.

« En effet, dans un tel système, 2 ménages comprenant le même nombre de personnes peuvent produire une quantité de déchets différentes et payer la même taxe, il n'y a là aucune incitation à réduire la quantité de déchets ». Dont acte. La taxe forfaitaire est illégale et personnellement il se fiche royalement de savoir que tout l'Ouest lausannois a voté cette taxe forfaitaire sans sourciller. Il répète que cette taxe est illégale et contraire à la jurisprudence du TF. Il nous invite éventuellement à demander à un juriste plus émérite que lui de fournir un avis de droit sur la question si nous ne voulons pas le suivre.

M. Jorge Ibarola revient sur ce document T1.

On parle coût des déchets, compte 450, pour 2013 = Fr. 1'743'153.- après avoir déduit Fr. 66'000.- de recettes, ce qui signifie que sans les recettes la gestion des déchets en 2013 va coûter Fr. 1'800'000.- Il est allé voir dans les comptes 2011 combien avait coûté la gestion des déchets. Le budget 2011 était à l'époque de Fr. 1'439'000.- effectif moins Fr. 123'000.- de

recettes et il trouve curieux que dans un système comme ça tout d'un coup on a plus que la moitié des recettes que celles que l'on comptait en 2011 dans le budget. Dans les comptes on a, tenez vous bien, Fr. 1'278'000.- moins Fr. 134'000.- de recettes ce qui signifie que l'année dernière la gestion des déchets nous a coûté Fr. 1'100'000.- Dans le document T1 on va avoir moins de déchets, donc si on va avoir moins de déchets on va avoir moins de frais. On fait une pondération au niveau de la rétrocession mais on ne fait pas une pondération au niveau des frais de l'élimination des déchets. Il trouve curieux que l'on fasse une pondération que d'un côté, à moins qu'il ait mal compris et il accepte volontiers une explication à ce sujet. Il n'en demeure pas moins que l'année dernière on en a pour Fr. 1'100'000.- et l'année prochaine pour Fr. 1'800'000.- brut ou Fr. 1'740'000.- net. C'est donc un chiffre de départ qu'il ne comprend pas. Pour revenir au principe de la causalité, pour lui il a un problème fondamental. Apparemment on peut admettre que 30% des frais d'élimination des déchets soit financé par l'impôt et on peut dire qu'une partie de l'élimination des déchets est mise à la charge du pollueur-payeur c'est à dire par le biais de la taxe au sac. Alors on fait comment pour la différence ? On a plusieurs possibilités, la première c'est de dire que si on n'a pas le choix de payer Fr. 8.- ou Fr.10.- notre sac eh bien on va le payer Fr.8.- ou Fr. 10.- parce que c'est ça que fait la loi. L'autre possibilité pour lui c'est de dire à Ecublens on va financer une partie de l'élimination des déchets par la taxe au sac et le reste on va continuer de le financer par le biais de l'impôt. On ne sera pas plus mal, on sera certainement moins mal de faire ça, c'est-à-dire de financer à 60% l'élimination des déchets par le biais de l'impôt comme il l'est aujourd'hui et 40% ou 30% par le biais de la taxe au sac que de faire une mesure qui est, au-delà du fait qu'elle est peut-être illégale, critiquable ou inacceptable du point de vue social, elle est purement injuste et elle est contraire à la jurisprudence du TF. Il nous donne l'exemple de la petite dame qui vit toute seule chez elle et qui a un sac de 17 litres qu'elle sort tous les 15 jours, cette dame va payer presque rien au niveau de son sac mais elle va payer le même montant que le jeune homme de 25 à 35 ans qui passe tous les week end chez lui et qui aura des sacs de 100 litres à n'en plus pouvoir chez lui. Est-ce juste ? Je ne demande même pas si c'est social mais simplement est-ce que c'est juste ? Pour lui c'est inacceptable. Il répète que pour lui la taxe forfaitaire est illégale, elle est injuste au sens de la justice pas seulement sociale mais aussi de la justice juridique. Il ne sait pas si à ce stade on est en mesure de trouver une autre voie, mais il pense qu'il faut que nous nous posions sérieusement la question. Il nous dit qu'il votera contre ce règlement si le principe de la taxe forfaitaire est maintenu. Cela d'autant que, M. Maeder nous a dit que d'autres communes ont adopté ce système, comme il l'a déjà dit, cela ne l'affecte pas énormément, mais ce que M. Maeder ne nous a pas dit c'est que d'autres communes ont adopté un autre système et qu'ils ne sont pas passés par la taxe forfaitaire. Inspirons nous d'un système qui soit juste au niveau de la justice et du droit.

Mme Pascale Manzini, Municipale souhaite apporter 2 précisions par rapport aux éléments qui ont été émis par M. Jorge Ibarrola. Elle déclare ses intérêts, en tant que Députée elle était dans la Commission ad hoc qui a travaillé sur la loi cantonale. C'est vrai que concernant l'Arrêt dont M. Ibarrola a parlé elle le connaît bien et dans l'Arrêt il est effectivement marqué dans la conclusion qu'il fallait au maximum 30% par l'impôt mais le forfait est aussi admis parce que dans la mesure où même si il considère que le forfait n'est pas causal, ils admettent la notion de forfait et ça figure dans l'Arrêté. Par contre, l'histoire des 30%, c'est vrai qu'ils nous disent que d'un côté 30% par l'impôt mais seulement les déchets qui ne sont pas identifiables, donc finalement heureusement ça n'arrive jamais à 30%, on ne peut arriver à ces 30%. En réalité, certains pensaient que ça correspond à 5 à 6%. Elle pense qu'au niveau du modèle proposé ils ont réussi à mettre pas mal dedans et elle nous rappelle que ces 30% sont aussi avec une condition c'est qu'ils ne soient pas identifiables. Elle espère ainsi avoir apporté une précision par rapport à la question que se posait M. Jorge Ibarrola à propos de ce pourcentage.

M. Jorge Ibarrola revient sur le principe du 20 ou 30% et il sait qu'il y a une partie qui ne peut pas être prise en compte dans l'impôt. Donc, c'est possible qu'il y ait une variation entre 20 et 30%. Mais ce qu'il ne comprend pas c'est pourquoi on est parti sur 20% plutôt que sur 30% directement alors qu'on sait qu'on a un problème de financement de ce point de vue là et un problème de ventilation entre les différents types de taxes et que l'impôt reste la taxe la plus juste, l'impôt tel qu'on le connaît aujourd'hui. En ce qui concerne le contenu de l'Arrêt du TF, il comprend et conçoit ce qu'on lui a dit mais ce qu'on lui a dit est faux. La conclusion de cet Arrêt qu'il nous a lu tout à l'heure littéralement « la taxe forfaitaire n'est pas une taxe incitative, elle n'est pas une taxe causale et elle ne peut pas être considérée comme telle ».

Mme Pascale Manzini, Municipale dit à M. Jorge Ibarrola qu'il se réfère à cet Arrêt qui a été fait par rapport au recours de la ville de Romanel. Il y a eu un autre Arrêt depuis et ils se sont basés sur cet autre Arrêt.

M. Jorge Ibarrola dit qu'il est intéressé par cet autre arrêt.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que volontiers elle le lui fournira mais que pour l'instant il est à la maison. C'est le premier, et M. Ibarrola à raison, qui stipulait que la taxe forfaitaire était illégale et ne représentait pas la causalité mais il y a eu encore un autre Arrêt et c'est dans cet autre arrêt où il a été stipulé que 30% maximum par l'impôt et admettre le forfait si la causalité devenait trop coûteuse.

M. Jorge Ibarrola trouve bien dommage que ce document soit resté à la maison, puisque c'est ce soir qu'on en parle.

M. Aitor Ibarrola aimerait faire une petite remarque concernant M. Maeder et ensuite aussi une remarque concernant Mme Manzini.

La première c'est celle qui dit qu'aujourd'hui on est déjà bien au niveau du taux de valorisation à 55% et que ce taux pourrait même augmenter. On a vu des exemples en suisse-allemande de 30% et effectivement si on arrive à faire 30% de mieux que 55% on sera à un taux de revalorisation de 71%, qui mettrait Ecublens champion toutes catégories, Champion du monde du taux de recyclage. Il faut donc faire attention à ce que l'on dit et rester dans le domaine du raisonnable. Effectivement, à 55% on est déjà bien et on n'est pas loin du taux incompressible de ce qui pourrait se faire mieux même avec une taxe incitative au sac.

Ensuite, concernant Mme Manzini, c'est intéressant de sortir tout à coup du chapeau le dernier Arrêt mais cela aurait été intéressant de l'avoir ce soir puisque nous allons parler de ça. Ce qui précède était à titre personnel. Maintenant il aimerait s'exprimer au nom du Groupe PSIG.
« **Commentaires sur le préavis 15/2012** » Ce document figure en annexe no 4 de ce PV.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite répondre à l'intervention de M. Jorge Ibarrola. En effet la Municipalité a reçu en date du 12 septembre 2012 de la part du Canton les informations relatives à la modification de la loi Cantonale sur la gestion des déchets. Ces informations concernant la modification n'étaient pas en leur possession lors de la rédaction du préavis. Dans ce document, il ne va pas le lire ce soir mais il sera à la disposition de la Commission ad hoc, en page 2 il est dit « les Communes ont l'obligation de financer l'élimination des déchets urbains en totalité par des taxes sans recourir aux revenus des impôts », le 30% c'est un montant estimé maximum et ce n'est pas pour les déchets ménagers mais pour l'ensemble des autres déchets, on parle des déchets qui sont dans les poubelles des parcs publics et on ne parle pas des déchets ménagers. Ces 30% servent à financer tout le reste, les encombrants, tout ce qui concerne les déchets des poubelles publiques etc. d'ailleurs c'est marqué dans le préavis. Dans la lettre il est bien dit « Dans ce but les Communes introduiront une taxe directement proportionnelle à la quantité de déchets tels que taxe au sac ou au poids, le revenu

de cet émolument doit couvrir au moins le 30% des frais des déchets des ménages, le solde est à financer par une taxe forfaitaire de base. Les mesures à prévoir pour accompagner l'introduction des taxes prévues par le 3^{ème} alinéa de la nouvelle disposition comprennent notamment des allègements des dispositifs de taxation en faveur des familles, exemptes de la taxe pour les enfants, attribution de sacs gratuits à l'occasion des naissances ou pour les enfants en bas âge etc. » Alors, si maintenant au niveau de la loi fédérale la jurisprudence dit que c'est faux, alors il faut d'abord le dire au Canton et dire à celui qui a signé ce document, M. François Jaton, chef du Service au sol et assainissement. La Municipalité s'est basée sur ce qu'on lui demande de faire et ce qu'on leur demande de faire aussi bien la Confédération que le Canton c'est justement d'introduire cette façon de procéder au financement des déchets par la voie de taxes.

M. Jorge Ibarrola nous dit que pour mettre fin à tout doute qu'il se fourvoie ou pas ou qu'il se trompe, nous répète qu'il a passé du temps à lire cette jurisprudence. Il nous dit que la note du Canton ne concerne pas toutes les Communes puisqu'il y a des communes qui ont décidé de faire autrement s'il a bien compris, Lausanne par exemple. Il veut bien qu'il y ait un autre Arrêt et il dit à Mme Manzini que s'il y a un autre arrêt elle aurait dû mettre à jour son préavis, car le préavis se réfère à l'Arrêt de Romanel et c'est de celui-ci qu'il est en train de nous parler. Alors si vous en avez un autre sur une autre Commune du canton ou même d'une autre Commune Suisse il faut lui en donner rapidement les références afin qu'il puisse le lire.

Il revient sur l'arrêt en question pour l'histoire du 70% et il nous le relit encore une fois. « Une autre exception a trouvé son origine dans la mise en œuvre graduelle du principe de l'art. 32, l'office fédéral de l'environnement avait encore affirmé en juin 2006 et c'est là qu'on retrouve la fameuse référence aux 70 et 30% qu'un financement par l'impôt des coûts de l'élimination des déchets urbains et il nous renvoie à la définition des déchets urbains qui comprend aussi les déchets de tout le monde et il ne faut pas lui dire que ce sont d'autres déchets, restaient conformes à l'art. 32 pour autant qu'un minimum 70% de ceux-ci soient financés par les taxes causales. Alors si une taxe forfaitaire n'est pas une taxe causale vous ne pouvez pas financer le 70% d'impôts sur les déchets par une taxe forfaitaire.

M. Nicolas Morel aimerait en passant apporter son soutien d'une part à une diminution de la part forfaitaire du financement de l'élimination des déchets et cela irait dans le sens de ce qui vient de se discuter à M. Ibarrola et d'autre part il ne va pas jusqu'à parler de la suppression de cette part forfaitaire mais en tous cas de la diminuer de façon importante par rapport à ce qui est proposé dans ce préavis. Par ailleurs il aimerait aussi apporter son soutien à la solution proposée par M. Dudt qui consiste à avoir une rétrocession unique par tête par rapport aux sommes encaissées pour ce financement. Par contre, il a une question sur le préavis au paragraphe 3.2.3. Il y a un magnifique schéma présenté et on peut se dire que chaque intermédiaire va prélever un petit bout de financement, qu'est-ce qui va rester finalement à la Commune si chacun de ces partenaires mentionnés dans ce schéma prélève un petit 5, 10, 15, 20 ou 30%.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'ils sont partis sur une rétrocession de Fr. 1.50 le sac sur un sac à Fr. 2.-. Ce qui veut dire que les intermédiaires ne vont pas beaucoup se servir.

M. Pierre Zwahlen remercie M. Maeder pour ses explications et également concernant la communication du Conseil d'Etat. Il a aussi ces documents. Visiblement les coûts calculés de l'annexe T1 ne sont pas conformes à ce qu'exige l'Etat. Nous sommes actuellement à une taxe au sac appelée dans la T1 curieusement « déduction de la rétrocession » et cela représente au maximum 30% des coûts. Nous ne sommes pas à 40% qui devraient être au moins la norme de l'Etat. L'impôt est à 20% et on a une taxe forfaitaire qui frappe chaque individu, dans notre

Commune, qui elle correspondrait à la moitié des coûts 50% soit Fr. 853'000.- selon l'annexe T1 sur Fr. 1'743'000.-. On est donc tout faux. Ces calculs ne sont pas conformes à ce qui a été défini par la loi cantonale. Il faut reprendre ces éléments, les rendre conformes à la législation vaudoise et trouver un système effectivement et notamment par une rétrocession par un montant unique auprès des personnes majeures à Ecublens qui permettra d'avoir un peu de justice dans le système.

M. Pierre Kaelin, Syndic trouve le débat très animé et il pense que c'était le but de la soirée. Il émet tout de même une réflexion. Il nous dit qu'il n'est pas juriste de formation mais qu'il y a eu une Commission qui a siégé pour essayer de mettre un système en place au niveau déjà du district. Il nous dit qu'à Crissier ils ont déjà passé au niveau du Conseil communal et également à Bussigny. Alors, lorsque notre éminent avocat Jorge Ibarrola nous dit qu'on est à côté de la plaque, il s'interroge. Malgré tout, cette Commission s'est basée sur un règlement type qui a été donné par le Canton. Lorsqu'il était encore député il se souvient que pour la première fois les Communes avaient demandé aux députés de dire « écoutez on n'arrive pas à s'entendre ». La Confédération a dit que les Cantons doivent mettre en place ce type de système du polluer/payeur. Le Canton n'a pas voulu se mouiller et il a dit clairement, vous les Communes on vous laisse faire, le Canton ne souhaite pas se déterminer et statuer là dessus et laisse les Communes choisir le type de taxes. C'est vrai qu'aujourd'hui on peut dire ce n'est pas le tourisme des sacs mais le tourisme des taxes. Il nous dit qu'en Municipalité ils vont essayer de bien définir les choses, il est vrai qu'aujourd'hui, par rapport au district, et il répète que déjà des Communes l'ont accepté, peut-être sont-elles hors-la-loi comme il a été dit et il se réjouit de voir la suite. Il a été parlé de causalité également, il nous dit qu'il côtoie également notre Grand Géant Vert, M. le Syndic de Lausanne, M. Daniel Brélaz qui lui lors d'une séance lui a dit que de toute façon, concernant la taxe au sac oui et pour celui qui trie bien ses déchets cela ne lui coûte rien. Il répète ce qui a été dit tout à l'heure, la Commune est en train de mettre en place et va encore développer la déchetterie, les écos-points etc, pour que la population puisse bien trier. Ensuite, sur le sujet de demander la rétrocession il nous répond que si nous voulons rétrocéder de l'argent à tout le monde cela provoque des frais. Cela va coûter à l'administration de faire toutes ces rétrocessions, il n'a pas encore bien réfléchi sur quelle forme ils vont le faire. Il en a parlé avec la bourse et il a été dit qu'il y aurait des coûts relativement importants. M. le Syndic nous dit encore qu'il prend note de tout ce qui a été dit, il va fortement en débattre dans le cadre de la Municipalité. La Municipalité va se renseigner sur les différents points qui ont été dits. Il ne veut pas s'étendre sur les aspects financiers, il aura l'occasion d'en discuter avec la Commission des finances et il s'en réjouit déjà. Il prendra les renseignements au niveau du Canton sur ce que Maître Ibarrola nous a dit tout à l'heure.

M. Jean-Paul Dudt dit que bien sûr il n'a pas entendu ce que notre Syndic et le Syndic de Lausanne se sont dits. Lui aussi, dernièrement a parlé avec le Géant Vert et effectivement ce qu'il lui a dit, si quelqu'un trie bien ses déchets ça ne lui coûte rien mais cela dans le modèle lausannois, donc prenons ce modèle et effectivement, M. le Syndic, vous pourrez dire à la population qu'elle n'a rien à craindre de cette taxe poubelle car si on trie bien cela ne coûte rien et ça ne coûtera qu'à celui qui trie mal.

M. Daniel Sage souhaite déposer un vœu. Celui-ci figure dans son intégralité en annexe no 5 de ce PV.

M. Le Syndic revient sur les propos de M. Dudt. Il pense qu'il s'est peut-être mal exprimé. Il parlait de la valeur du sac avec M. Brélaz des Fr. 2.- à Fr. 4.50 pour le sac de 100 litres etc. et ils parlaient de celui qui doit acheter des sacs ça lui coûte Fr.2.- mais celui qui trie vraiment bien il y a très peu de sacs. Il parlait donc de cet aspect là et pas de la taxe forfaitaire. Par contre ils

ont aussi discuté qu'ils devaient faire des corrections car il y a des personnes qui ne payaient pas d'impôts mais qui touchaient de l'argent, donc M. Brélaz a dit que ce n'est pas normal non plus.

M. Jean-Paul Dudt aimerait reprendre deux choses avec M. Le Syndic. Dans le préavis, si on fait le calcul avec cette fameuse page T1 on arrive à ce que la Municipalité fait l'hypothèse que chaque habitant utilisera l'équivalent d'une trentaine de sacs de 35 litres par année. Il avait basé tous ces calculs sur cette hypothèse. Lorsque il lui a envoyé les résultats de ses calculs il a reçu comme réponse qu'on ne savait pas et que 30 sacs était une hypothèse basse et il y avait une deuxième hypothèse de 60 sacs. Maintenant vous venez dire que quelqu'un qui trie bien n'aura quasiment pas de sacs à acheter. Alors pourquoi est-ce que la Municipalité fait même l'hypothèse de 60 sacs par personne et par année, cela lui semble être vraiment beaucoup. L'autre chose concerne celui qui ne paie pas d'impôts et qui aurait une rétrocession. Il dit à M. le Syndic qu'il noie un peu le poisson. Ce qui va se passer dans des Communes, car Lausanne n'est pas la seule, il y aurait entre autre Pully et Paudex qui vont mettre ce système en place et on peut espérer Ecublens, dans ce système là, même les gens qui ne paient pas d'impôts payeront leur taxe de base au m³ et ils payeront leur sac et ils auront la rétrocession correspondante. Donc, ce ne sont pas des gens qui vont faire un tout bénéfice, même en ne triant pas, à la fin de l'année. La rétrocession correspond en fait aux taxes payées.

M. Christian Maeder, Municipal ne veut pas rentrer ce soir dans une guerre des chiffres mais il ne croit pas avoir dit qu'on approcherait des 60 sacs annuels. Il y a une fourchette que M. Morano a transmise et il regrette que M. Dudt la prenne pour du pain béni. En réalité si on fait les calculs aujourd'hui, si on prend le tonnage qu'Ecublens amène à l'incinération on est actuellement à 2'045 tonnes pour l'ensemble de la Commune, ce sont les chiffres 2011. Si on divise par 11'341 habitants cela représente 180kg par habitants d'incinérables. Maintenant divisons ces 180kg par le poids qu'on a pris soit 4,5kg cela fait 40 sacs par habitants et par année. C'est le chiffre aujourd'hui. Maintenant ce chiffre il va baisser inévitablement et c'est une évidence car les gens vont mieux trier. De combien serons-nous en dessous, de 10%, 20%, 30% ça il ne peut pas le dire. En prenant une moyenne de 20% on arrivera au lieu de 40 sacs à s'approcher des 30 sacs annuels. Aujourd'hui, il fait avec sa famille de 4 personnes 2 sacs de 35 litres par semaine. Il lui laisse faire le calcul par tête de pipe et par année.

M. le Président nous rappelle qu'il est 23h20 et qu'il souhaiterait terminer ce Conseil encore aujourd'hui. Il poursuit la discussion sur ce préavis 15/2012. La parole n'est plus demandée et il clôt la discussion sur la 1^{ère} lecture de ce préavis.

POINT 10. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts et d'égouts.

M. le Président attend les propositions.

M. Nicolas Morel propose au nom du **Groupe VERTS** la candidature de **M. Frédéric Hubleur**. Il n'y a pas d'autres propositions et **M. le Président** propose d'élire M.Hubleur par acclamations.

POINT 11. Nomination d'un membre à la Commission en matière d'informatique.

M. le Président attend les propositions.

M. Nicolas Morel propose au nom du **Groupe VERTS** la candidature de **M. Frédéric Hubleur**. Il n'y a pas d'autres propositions et **M. le Président** propose d'élire M.Hubleur par acclamations.

POINT 12. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'Organe régional de la protection civile (ORPC).

M. le Président attend les propositions.

M. Nicolas Morel propose au nom du **Groupe VERTS** la candidature de **M. Boubker Chebbaa**.

Il n'y a pas d'autres propositions et **M. le Président** propose d'élire M. Chebbaa par acclamations.

POINT 13. Révision du règlement du Conseil communal.

M. le Président informe qu'à plusieurs reprises, lors de ces dernières années, un certain nombre de points du règlement du Conseil communal ont posé des problèmes d'interprétation. L'art. 100 utilisé lors de la séance du 10 mai 2012 est le dernier en date. En d'autres circonstances, le Conseil a dû parfois faire appel au Préfet.

Fort de ce constat, le Bureau du Conseil a décidé de procéder à la révision de ce règlement. Une séance spéciale du bureau est prévue à cet effet le 3 octobre 2012.

M. le Président propose de passer au vote concernant la mise en place d'une Commission ad hoc pour cette révision du règlement.

C'est à une **très large majorité** et avec 1 abstention que **la demande de révision du règlement du Conseil communal est acceptée**.

POINT 14. Divers.

M. le Président ouvre la discussion.

M. François Chapuis a une question concernant les abris-bus construits le long de la route cantonale au sud de notre ville. Qui de la Confédération, du Canton ou de notre Commune financent ces réalisations ?

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il s'agit du Canton pour ce qui concerne le côté qui est sur Ecublens et en face c'est St-Sulpice. La Municipalité n'a pas souhaité entrer en matière pour le financement de ces abris-bus dans la convention qui a été signée, ces abris-bus sont à la charge du Canton en ce qui concerne notre territoire. Par contre, à l'avenir et dans les étapes suivantes la Commune d' Ecublens financera des abris-bus qui seront sur Ecublens tout comme St-Sulpice financera les siens.

M. Charles Koller se réjouit de l'ouverture du nouveau centre socioculturel et des nouveaux services offerts à la population. Avec ces nouvelles installations nous assumons un peu plus notre rôle de nouvelle ville. Ce nouveau centre socioculturel abritera une garderie, une bibliothèque, une ludothèque, un CMS et des appartements protégés. Les bâtiments s'articuleront autour d'une place centrale. En tant que Conseiller communal et en tant qu'habitant de la Commune il s'est demandé comment mettre en valeur cette place, le but étant de la faire vivre et d'en faire un point de rencontre avec la population d'Ecublens. Lors du prochain Conseil, il nous proposera, sous forme de postulat, le retour d'un marché populaire à Ecublens. Il est convaincu qu'un marché aurait sa place dans notre Commune. Sauf erreur de sa part, il nous dit qu'Ecublens est la seule ville sans marché.

M. Alfred Thomas souhaite déposer une interpellation au sujet des trottinettes à l'école. Celle-ci figure dans son intégralité en annexe no 6 de ce PV.

M. le Président en présence d'une interpellation demande au Conseil si elle est soutenue par 5 membres au moins.

Les scrutateurs relèvent que c'est le cas, aussi **M. le Président** nous informe que la Municipalité peut répondre immédiatement ou à la prochaine séance.

Mme Pascale Manzini, Municipale nous dit qu'elle reçoit cette interpellation et qu'elle a pris conscience de la problématique des trottinettes. La décision a été mûrie depuis très longtemps car il y avait de gros problèmes avec le nombre de trottinettes qui se retrouvaient entassées dans les classes, à la sortie des classes et occasionnant des problématiques pour le nettoyage et même des dangers puisqu'il y avait des enfants qui jouaient avec des trottinettes à l'intérieur des locaux. Il y avait de plus en plus de difficultés de maîtriser ce capharnaüm et des mesures ont été prises dans le cadre de l'interdiction de rentrer dans l'école. Il y a tout de même 13 anneaux qui ont été rajoutés dans les différents collèges pour permettre d'attacher les trottinettes. Ce que l'on comprend maintenant c'est que c'est une solution qui ne convient pas. Elle nous dit qu'il y a des rencontres régulières entre Municipales des écoles et des bâtiments, en tous les cas 3 fois par an afin de suivre tous les projets ensemble, donc il n'y a pas de contradictions entre les 2 dicastères au sujet de cette décision. Cette mesure a été prise de manière intempestive lors de la rentrée scolaire et ils pensaient qu'avec ces grands cerceaux ce serait suffisant mais il semble maintenant selon les parents que cela ne suffit pas. Elle nous dit qu'ils vont chercher des solutions pour améliorer cette situation. Il n'y a aucune volonté de sa part ni de celle de Mme Petoud Leuba d'empêcher les enfants de se déplacer à trottinette. Elle rappelle que le règlement n'interdit pas aux enfants d'aller à l'école en trottinette.

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale nous dit qu'elle a été interpellée et elle doit nous avouer que comme nous elle a découvert que le service des bâtiments s'était associé à cette décision et qu'elle n'avait pas été mise au courant. Elle n'a pas accepté cette décision et elle a exprimé son désaccord auprès de M. Lugon. Par contre elle rejoint sa collègue Municipale des écoles, il y a 3 ans qu'elle demande qu'on étudie des solutions et elle regrette qu'on interdise avant d'avoir mis en place des solutions et elle nous assure qu'ils vont travailler ensemble pour trouver des solutions le plus rapidement possible. Par contre, elle pense que tout cela a été un peu mal formulé par la Direction des écoles puisqu'elle a reçu un courrier adressé à quelques parents et on pouvait interpréter que c'était interdit d'aller à l'école en trottinette alors que c'était interdit d'aller à l'intérieur des bâtiments à trottinette, donc cela était mal formulé mais on se devait d'apporter des solutions avant d'interdire.

M. Aitor Ibarrola a bien écouté les réponses apportées à cette interpellation, il trouve que c'est bien résumé par Mme Petoud Leuba. Cette interpellation nous propose d'adopter une résolution et il pense qu'il faut corriger le tir en demandant de suspendre provisoirement cette mesure pour que les enfants puissent continuer de se rendre à l'école en trottinette en attendant de trouver des solutions. Il a fait une dizaine de minutes sur internet et il a trouvé une quinzaine de solutions pour des parcs à trottinettes faciles et pas chers et vraiment faciles à réaliser. Il trouve étonnant que ce genre de problématique ne soit pas abordé naturellement dans le cadre du Conseil d'Établissement qui est là pour ça. Il nous encourage à suspendre cette mesure et à trouver rapidement des solutions de façon à pouvoir tourner la page des trottinettes.

M. le Président poursuit la discussion, la parole n'est plus demandée.

M. le Président nous relit la résolution (annexe 7 du présent PV) pour la mettre au vote.

Au vote, **la résolution de M. Alfred Thomas est acceptée** à la grande majorité, il y a 4 avis contraires et 11 abstentions.

M. le Président poursuit la discussion.

M. Michele Mossi nous dit que certes la Ville d'Ecublens n'est pas la ville de Lausanne, certes la Résidence du Bois n'est pas le nouveau parlement avec son nouveau toit mais quand même...Il a siégé il y a quelques années dans la Commission chargée d'analyser le centre socioculturel et la Résidence du Bois et il se souvient très bien que dans cette Commission il avait posé la question au sujet du revêtement du bâtiment et sur la couleur. On lui avait fait comprendre que le revêtement du centre socioculturel était plus cher que celui de la Résidence

du Bois et qu'il était donc économiquement pas possible d'appliquer le même revêtement pour les deux surfaces. On lui a garanti et on a garanti à la Commission que la couleur des deux bâtiments serait la même. Alors, quel étonnement pour lui de voir que ces deux bâtiments se trouvent l'un avec la couleur présenté sur le prospectus et le deuxième avec une couleur qui ne correspond pas à celle que montre les prospectus et les affiches dans notre Commune. Il aimerait savoir qui a pris la décision de changer de couleur, sur quel procédé et pourquoi le vœu de la Commission qui a traité ce sujet et qui a été confirmé par le Conseil communal n'a pas été respecté.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'effectivement les constructeurs ne pouvaient pas se payer la brique qu'on a aujourd'hui sur notre centre socioculturel. C'est vrai que les teintes ont été proposées à la Municipalité qui les a acceptés et c'est simplement un choix d'architectes. Ils ont déjà constaté que la teinte avait déjà foncé et on ne sait pas dans le temps ce qu'il y aura.

M. Frédéric Hubleur a deux questions pour la Municipalité. La 1^{ère} concerne le journal communal qui était plus épais puisqu'il y avait beaucoup d'informations cette fois et sa forme a changé dans le papier aussi. Est-ce que ce papier et cette forme vont être maintenus ?

La 2^{ème} concerne les diverses séances de visites et l'état actuel de notre centre socioculturel que nous allons inaugurer demain. On est passé de 4 à 6 semaines d'avance annoncées à plus de deux mois de retard et sa question est de savoir à quel moment la Municipalité a été mise au courant des problèmes de retard et quelles ont été les décisions prises pour faire avancer les choses et limiter le retard et est-ce qu'il est prévu des pénalités de retard ou quelque chose qui permettrait de faire que nous payions un peu moins. Il nous dit qu'il n'attend pas de réponses ce soir mais peut-être par le biais des communications municipales lors du prochain Conseil.

Mme Anne-Claude Gilli Studer répond au sujet du journal communal. Effectivement, il s'agit d'une édition spéciale qui a été faite pour l'inauguration du centre socioculturel. Il y a eu des demandes, dont celle de la Ludothèque qui voulait une page dans le journal communal et ils ont doublé le nombre de pages afin que chacun soit satisfait et puisse se présenter. Le papier ne coûte pas plus cher que le précédent, ils ont fait quelque chose de joli qui peut aussi servir de plaquette et qui sera demain aussi à disposition de la population et d'autres personnes qui seraient intéressées. Pour la suite, le Comité de rédaction va se concerter et ils en reparleront en Municipalité. Ils vont de toute manière revenir à 16 pages, il y a une évolution du journal communal au niveau graphisme qui va se faire mais au niveau du papier ce sera encore à discuter.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite répondre à M. Hubleur pour que ce soit réglé ce soir. Le retard qui a été annoncé à la Municipalité concernant la remise de l'ouvrage par la Société Implania a été très tardif. Lorsque nous avons les commissions de constructions, à chaque séance nous avons à l'ordre du jour le planning. Ils ont toujours annoncé que nous avions de l'avance et ensuite, vu le temps, ils étaient toujours dans le planning. Il est vrai qu'ils ont pris deux mois de retard et heureusement qu'on inaugure assez vite sinon ils auraient peut-être pris 2 mois de plus. La Municipalité a écrit afin que l'objectif d'accueillir les familles lors de la rentrée scolaire soit maintenu et on ne pouvait pas encore en retarder l'entrée puisque le personnel avait déjà été engagé. Les conditions ont été un peu pénibles et il profite de remercier le personnel qui a dû subir encore des travaux. La Municipalité a écrit à l'entreprise que le premier mois de location de Domino, car Domino est locataire et paye un loyer, ne pourra pas être facturé et que ce sont eux qui devront supporter les locations qui ne peuvent être facturées, il y a sauf erreur de sa part Domino et la Ludothèque. Ensuite, il y aura une négociation avec l'entreprise mais il n'y aura pas de pénalités de retard dans le contrat, la volonté était de ne pas mettre sous pression l'entreprise qui, voyant au dernier moment les jours de retard, bâcle le

travail. La Municipalité a toutefois dû constater que le travail a quand même été un peu bâclé mais tout le nécessaire sera fait pour que les travaux de retouches et autres soient faits correctement et la Municipalité s'engage formellement là-dessus.

A 23h50 départ de M. Pierre Zwahlen, l'effectif passe à 55 Conseillers présents.

A 23h52 départ de M. Blaise Fontanellaz, l'effectif passe à 54 Conseillers présents.

M. Aitor Ibarrola nous informe qu'en octobre 2009, Lausanne a conclu un partenariat avec Nouakchott qui est la capitale de la Mauritanie, pour financer des infrastructures pour l'eau potable et renforcer les compétences locales en matière de gestion de l'eau. Le service des eaux de la Ville de Lausanne s'engage en faveur de cette action de solidarité et met à disposition ses compétences et son savoir-faire dans le domaine d'une eau de qualité. Ce partenariat est également soutenu par d'autres communes suisses qui contribuent à hauteur d'un centime par m³ d'eau vendue dans leur commune. Le 22 mars, journée mondiale de l'eau, Lausanne a lancé une campagne visant à faire connaître sa démarche de solidarité et de récolter des fonds additionnels pour son projet mauritanien. Lausanne s'associe ainsi aux restaurants lausannois qui proposent à leurs clients de payer Fr. 2.- l'eau du robinet servi dans les carafes spécialement créées à cette occasion. Les clients qui souhaitent soutenir davantage ce projet pourront aussi acheter un pack carafe solidaire, c'est-à-dire une carafe et un verre pour le prix de Fr. 30.- Le produit de ces ventes sera entièrement reversé au projet lausannois en Mauritanie. La carafe a été spécialement conçue par un bureau de designers et il souhaite nous faire connaître cette action. Il nous montre le produit et il prend volontiers les commandes à l'issue de ce Conseil.

M. Christophe Cartier souhaite revenir sur l'interpellation de M. Mossi concernant les façades du Centre socioculturel et de la Résidence du Bois. Il a été interpellé par plusieurs personnes qui trouvent la teinte de ces façades pas du tout à leur goût et du sien non plus d'ailleurs. Il est un peu étonné de la réponse de M. le Syndic car il avait été dit dans une séance que la couleur devait être la même et qu'on nous a toujours présenté ces 2 bâtiments la même chose. Il souhaite rappeler à notre Municipalité un article du règlement communal sur le plan général d'affectation et de la police des constructions dont il nous lit le premier paragraphe. « art. 114, nature et teintes des matériaux ; la nature et la teinte des matériaux des façades et toitures doivent être soumises avant l'ouverture du chantier à la Municipalité pour approbation ».

M. François Chapuis nous fait part que sur le préau du collège de la Coquerellaz, la piste d'athlétisme est bosselée ainsi que le chemin qui mène aux escaliers. Il y a une gouille qui gèle en hiver et ceci est dangereux pour les piétons. Il demande à la Municipalité d'entreprendre les travaux nécessaires pour les écoliers et les piétons qui profitent pleinement de ce préau.

M. le Président nous informe qu'il est 23h59 et il soumet à l'Assemblée la prolongation de cette séance puisque nous allons dépasser minuit. Il met au vote cette prolongation afin que nous puissions arriver au terme de l'ordre du jour.

Au vote, **la prolongation de la séance est acceptée** à une large majorité, il y a 3 avis contraires et 4 abstentions.

Il est minuit et **M. le Secrétaire** procède à un nouvel appel en raison du départ de quelques Conseillers.

L'appel révèle la présence de 54 Conseillers présents.

Il est 00h05 et la séance se poursuit avec le point 15 de l'ordre du jour.

Point 15. Communications municipales.

M. le Président nous propose de passer en revue point par point ces communications et il ouvre la discussion.

Point 1. M. Christophe Cartier est étonné de trouver réponse à son vœu dans les Communications municipales. Il remercie la Municipalité d'avoir mis quelques mots et il reviendra une autre fois sur un débat un peu plus long concernant les délégations des intercommunales.

Points 2-3-4-6. la parole n'est pas demandée.

Point 7. M. Jorge Ibarrola souhaite faire quelques commentaires au sujet des réponses qui ont été apportées par M. Lugon au sujet de son interpellation lors du dernier Conseil. Son vœu ainsi que les questions à M. Lugon figurent en annexe no 8 du présent PV.

Points 8-9-10. la parole n'est pas demandée.

Arrivés au terme de l'ordre du jour, **M. le Président** nous informe qu'en sortant nous trouverons une enveloppe contenant l'ordre du jour et les préavis pour la séance du 1^{er} novembre 2012.

En remerciant chacune et chacun de sa participation, **M. le Président** clôt la séance. Il est 00h20.

Ecublens, le 17 octobre 2012

Le Président

Le Secrétaire

Germain Schaffner

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées